



## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 7 février 2013

**Présidence**

Monsieur Pierre DESSEMONTET, Président

**Ouverture**

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Syndic,

Mesdames les Municipales,

Messieurs les Municipaux,

Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs, utilisatrices et utilisateurs des réseaux sociaux :

Mesdames et Messieurs du public,

Bienvenue à toutes et tous en cette salle du Conseil communal pour notre première séance de l'année 2013 !

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

**1. APPEL**

**Membres excusés :**

Mmes et MM. les Conseillers : Joëlle BETTEX, Aude BRIAND, Catherine CHEVALLEY, Maximilien BERNHARD, Pascal BLUM, Pascal GAFNER, Christian GIROUD, Philippe GUIGNARD, Jean-Claude MONNEY, Philipp MÜLLER, Thierry PIDOUX, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Jean-Claude TÉTAZ et Jean-Louis VIAL.

---

Membres présents	<b>86</b>
------------------	-----------

Membres excusés	<b>14</b>
-----------------	-----------

Membres absents	<b>0</b>
-----------------	----------

Effectif actuel	<b>100</b>
-----------------	------------

---

**2. APPROBATION DU PV  
DU 6 DÉCEMBRE  
2012**

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 6 décembre 2012** n'appelle aucun commentaire.

**Vote**

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

---

3. APPROBATION DU PV  
DU 13 DÉCEMBRE  
2012

Vote

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 13 décembre 2012** n'appelle aucun commentaire.

Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

---

4. DÉMISSIONS

En date du 13 décembre dernier, le Conseil a reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président,

*Je vous fais part, par la présente, de ma démission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains pour le 31 décembre 2012.*

*Ma décision, prise depuis plusieurs mois, se réalise aujourd'hui. Elle est motivée par un besoin de redimensionner mes activités ; le temps et l'envie sont venus pour moi de me consacrer à nouveau plus d'énergie à des engagements associatifs, artistiques et familiaux.*

*J'ai eu beaucoup de plaisir à participer activement à la vie politique de notre commune. Je me suis installée à Yverdon-les-Bains le 1<sup>er</sup> octobre 1988 et ai siégé dans votre hémicycle cinq ans plus tard. Dans cette ville, l'immigrée de la deuxième génération que je suis a réellement planté ses racines et fondé sa famille.*

*Je remercie sincèrement la population yverdonnoise de m'avoir fait confiance durant ces nombreuses années en me faisant l'honneur de m'élire au sein de son législatif. J'ai assumé cette fonction au plus près de ma conscience.*

*Yverdon-les-Bains est une ville à taille humaine, confortablement installée au bord du lac, lovée au pied du Jura, facile d'accès, ouverte aux nouveaux habitants et foisonnante d'une vie associative et culturelle. Elle mérite, chers collègues, M. le Syndic, Mmes et M. les Municipaux, votre attention la plus sincère afin qu'elle continue à se développer harmonieusement et pour que chacun de ses habitants puisse y vivre le plus confortablement et sereinement possible, quels que soient son statut social, son âge ou son origine.*

*Je vous souhaite de mener de fructueux débats et de prendre de sages, courageuses et généreuses décisions dans lesquelles primeront le bien-être général, le respect et le confort des citoyens.*

Suivent les salutations d'usage et ses vœux pour 2013, et c'est signé Mme Silvia GIORGIATTI SUTTERLET qui précise quelle continuera à nous suivre sur le petit écran dès cette année.

Mme Silvia GIORGIATTI SUTTERLET a accédé à ce Conseil le 1<sup>er</sup> janvier 1994 pour le groupe socialiste. Elle en était donc à sa 5<sup>e</sup> législature. Elle a fait partie de la Commission de gestion de durant la législature 1994-1997 et est entrée à la Commission des finances en 1999 jusqu'en 2002. Elle a également participé à de très nombreuses commissions ad'hoc.

Jouant depuis des lustres un rôle central dans le fonctionnement de sa formation politique, candidate en son temps à la Municipalité de notre Ville, c'est une personnalité de la vie politique qui quitte notre Conseil en ce début d'année. Une personne attachante, liante, à la faconde toute méditerranéenne et dont je peux témoigner de la chaleur de l'accueil qu'elle réservait aux « nouveaux arrivants », dont moi, l'immigré de la métropole lémanique. Pour de nombreux membres du groupe socialiste - et dans au moins un cas, c'est effectivement vrai -, c'est un peu « notre mère à tous » qui s'en va.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Mme Silvia GIORGIATTI SUTTERLET pour son engagement au sein de notre Conseil. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour son avenir.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 17 décembre dernier, le Conseil a reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président,

*J'ai l'honneur de vous informer que ma collaboration au sein du groupe UDC du Conseil échoit à la fin de ce mois, de sorte que ma présence dans les rangs du législatif communal n'a plus lieu d'être.*

*Cela étant, je vous prie de prendre acte de ma démission du Conseil communal avec effet au 31 décembre 2012.*

*Je garderai, de mon bref passage dans vos rangs, le souvenir d'un législatif peu amène, vraisemblablement en raison de l'égo surdimensionné de certains de ses membres face à un exécutif désuni. Je le déplore.*

*Je profite de l'occasion pour vous souhaitez d'heureuses Fêtes de fin d'année et mes vœux les meilleurs de santé, de bonheur, de succès ainsi que la réalisation de tous vos souhaits sur la route N 2013 ; ainsi qu'à l'ensemble du Conseil.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Samuel GURTNER.

M. Samuel GURTNER a accédé à ce Conseil le 6 septembre dernier pour le groupe UDC, après une pause de 3 ans et était membre de la Commission des finances.

M. Samuel GURTNER a bien entendu eu une carrière politique d'une longévité exceptionnelle : je n'avais pas neuf ans lorsqu'il accéda à ce Conseil, et tout juste quinze lorsqu'il fut élu Municipal. Nous n'allons pas ici répéter ce qui a déjà été dit lors de ses précédents départs, en 2001 puis en 2009 ; toutefois, j'observe qu'en cinq séances, par ses prises de parole et de position, il aura su nous rappeler comment il a pu devenir l'un des politiciens les plus aimés et respectés de ces dernières décennies dans notre Ville d'Yverdon-les-Bains.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Samuel GURTNER pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour son avenir – et si j'ose cette facétie... peut-être à la prochaine !

## 5. ASSERMENTATIONS

Les démissions de Mme Silvia GIORGIATTI SUTTERLET et de M. Samuel GURTNER laissent le Conseil communal avec deux sièges vacants.

Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI première des viennent-ensuite de la liste complémentaire du parti socialiste, née en 1981 et domiciliée à la rue de Graveline 12 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Silvia GIORGIATTI SUTTERLET.

M. Roland VILLARD, premier des viennent-ensuite de la 4<sup>e</sup> liste complémentaire du parti UDC, né en 1970, domicilié à la rue des Moulins 40 à Yverdon-les-Bains a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Samuel GURTNER.

Je prie Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI et M. Roland VILLARD de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI et M. Roland VILLARD, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

*Lecture du serment par M. le Président Pierre DESSEMONTET.*

**Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI** : « Je le promets »

**M. Roland VILLARD** : « Je le promets »

Mme et M. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil. Je vous y souhaite la bienvenue et d'y vivre une expérience enrichissante et passionnante. Je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal, par l'entremise de nos scrutateurs, et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

## **6. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT**

*Retour de M. le Municipal  
Marc-André BURKHARD*

M. le Municipal Marc-André BURKHARD – quel plaisir de vous retrouver parmi nous ! Je me permets, au nom du Conseil, de vous exprimer tous nos vœux de complet rétablissement, et que votre charge vous retrouve au meilleur de votre forme !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Secrétariat du Conseil  
communal*

Nos secrétaires sont désormais installées dans leurs spacieux et lumineux nouveaux locaux. Elles ont donc le plaisir de vous recevoir dorénavant au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, dans l'ancienne réception, directement accessible aux heures d'ouverture depuis la Place Pestalozzi.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Sécurité Salle des  
Débats*

Lors d'une séance précédente, la Municipalité a informé ce Conseil du fait que la salle des Débats, dans laquelle nous siégeons habituellement, ne serait pas adaptée à recevoir un si grand nombre de personnes, pour des raisons de sécurité en cas d'évacuation. Depuis lors, le Bureau de votre Conseil tente de résoudre le problème et se tient en liaison avec les services concernés de la Ville, le SDIS et le service des Bâtiments.

Ce soir, nous avons reçu de la part de la Municipalité une liste assez impressionnante de modifications à faire dans notre salle afin de permettre une réunion selon les règles, de notre Conseil.

Dès lors, votre Bureau a l'intention de demander au SDIS une autorisation en bonne et due forme de siéger en l'état jusqu'à complétion de ces travaux. A défaut, le Bureau, organe de convocation des séances du Conseil, et à ce titre responsable de sa sécurité, convoquera les séances du Conseil en un autre lieu, en première analyse l'Aula Magna.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Liste complémentaire du  
PS*

Le Bureau électoral a pris acte, dans sa séance du 28 janvier dernier, du dépôt de la première liste complémentaire du parti socialiste sur laquelle figurent les candidats suivants : Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI, M. Patrice PITTORI, Mme Arta PAPAZI et Mme Stéphanie DOBLER.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Enregistrement des  
séances de  
commissions.*

Le Bureau du Conseil a été saisi récemment d'une question d'un premier membre de commission, qui demandait s'il lui était possible d'enregistrer les débats d'une commission. Le Bureau répond à cette demande de la manière suivante :

Il est autorisé à un premier membre de procéder à un enregistrement des séances de commission, si cet enregistrement a pour unique but d'assister le premier membre dans la rédaction de son rapport ou de son procès-verbal, et pour autant que l'ensemble des membres présents de la commission l'accepte. Cet enregistrement est à disposition du premier membre

uniquement, et ne devra être distribué sous aucune forme, ni aux membres présents de la commission, ni, à fortiori, aux membres absents ou à l'extérieur. Au surplus, les règles de confidentialité concernant les débats au sein des commissions s'appliquent bien évidemment.

Un protocole sera établi prochainement par le Bureau, précisant ces différents points.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Carnet rose

Décidément, j'ai une carrière d'officier d'état-civil qui m'attend...

Nous avons la joie de vous annoncer que M. le Conseiller Cédric PILLONEL a convolé en justes noces avec Mme Jeanne CHRISTEN en date du 11 janvier 2013. Le mariage étant une aventure au quotidien, je leur souhaite donc : bon vent ! Au nom du Conseil et en mon nom propre, j'adresse aux heureux époux, mes meilleurs vœux de bonheur et mes sincères félicitations.

Nous avons également le plaisir de souhaiter la bienvenue en ce bas monde à Matheo, né le 5 janvier 2013, fils de Véronica et de notre collègue Steves BUCHS. Monsieur le Conseiller, au nom du Conseil et en mon nom propre, je vous présente mes plus sincères félicitations, et tout le bonheur du monde pour la tâche qui vous attend ces vingt prochaines années au moins. Il est désormais trop tard pour vous souhaiter de vous reposer le mieux possible – c'est en revanche quelque chose que je peux dire à M. PILLONEL, profitez !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 14 de notre ordre du jour, nous entendons :

- Une Postulat de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS
- Une Motion de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF
- Une Interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND
- Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIERON
- Une Question de M. le Conseiller Philippe GRUET
- Un Postulat de M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS

**7. COMMUNICATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ**

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous prenons acte de la communication CO12.11 concernant l'adoption d'un règlement introduisant un pour cent culturel pour l'animation artistique des bâtiments communaux.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Oui, M. le Président. Vous avez reçu ce soir une nouvelle communication qui porte le numéro donc je ne me souviens pas ... CO13.01 qui concerne la mise en état des dégâts liés aux intempéries de l'automne dernier. (les travaux urgents à entreprendre en raison des intempéries de novembre 2012 pour un montant de Fr. 234'500.--)

**8. NOMINATION D'UN  
MEMBRE À LA  
COMMISSION DES  
FINANCES**

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Suite à la démission de M. Samuel GURTNER du Conseil communal, la Commission des finances se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre.

J'attends donc des propositions de la part de la salle.

**M. le Conseiller Nicola SCHIRINZI:**

Je vais proposer M. Roland VILLARD, notre nouveau Conseiller comme membre de la Commission des finances. Merci. J'espère que c'est la dernière fois cette année !

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Merci M. le Conseiller, comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

**Vote à main levée**

A l'unanimité, **M. Roland VILLARD est élu** membre à la Commission des finances.

La Commission des finances est donc à nouveau complète. M. Roland VILLARD, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette importante commission.

**9. PRÉAVIS  
N° PR12.32PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE FRs 970'000.-- POUR DÉVELOPPER LE QUARTIER DU COTEAU EST : PART COMMUNALE AU SYNDICAT CHARGÉ DU PLAN DE QUARTIER (PQ) ET DE L'ÉQUIPEMENT.**

**🗨️ M. DOMINIQUE VIQUERAT, RAPPORTEUR.**

*Composition de la commission*

Mmes et MM. les Conseillers Hélène GRAND, Pierrette ROULET-GRIN (remplaçant Mme Valérie JAGGI WEPF), Anne GANDER (remplaçant M. Jean-Claude PEREY), Nicolas DURUSSEL, Thierry GABERELL (remplaçant M. Pascal BLUM), Pierre CHERBUIN, Vassilis VENIZELOS et Dominique VIQUERAT (remplaçant M. Eric GENTIZON).

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Dominique VIQUERAT donne lecture des vœux de la commission et des conclusions du rapport.

*Discussion sur article 1*

**Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

Dans son rapport, comme vous l'avez entendu, la commission s'est montrée à la fois convaincue que cette bande de terrain de 15 hectares a un potentiel qui doit être valorisé, mais aussi que le quartier qu'entend concevoir ce syndicat ...déjà créé depuis une année (!) - ce syndicat doit intégrer son projet dans un secteur déjà construit de la ville.

Rappelons que cet ancien tracé d'autoroute qui va du carrefour de Pomy jusqu'à l'Ecole d'ingénieurs, route de Cheseaux, a déjà bénéficié d'un crédit d'étude de Fr. 400'000.-- en 2009, montant auquel s'ajoutera le million de francs que nous voterons aujourd'hui, soit la part de la ville d'Yverdon, qui est propriétaire du 50 % de la bande de terrain en question.

C'est donc une somme non négligeable des deniers du contribuable qui est investie à cet endroit, situé au milieu d'un secteur de la ville déjà construit. Et à juste titre la commission s'est inquiétée des équipements publics, voies de circulation et infrastructures scolaires dont doit bénéficier tout le secteur Est de la ville, et pas seulement le « Coteau » dont nous parlons ce soir.

Dans les plans de quartier en développement de ce secteur Est, on peut citer :

- le développement de la zone villas toute proche de Cheseaux-Noréaz, 60 villas
- les récentes constructions de locatifs sur la partie Est de l'avenue Haldimand
- le plan de quartier Haldimand-Industrie-St-Roch qu'a voté récemment ce Conseil, avec ses nombreux logements

... et puis chacun sait que, tout imposant qu'il soit, le grand silo Landi peut trembler sur sa base, l'évolution du monde agricole allant faire que le large terrain sur lequel il a son assise va connaître, et lui avec, une vocation plus... terre à terre !

En clair, le Coteau Est, on ne peut le nier, n'est qu'un élément du nouveau puzzle du secteur Est de la ville.

Il est donc impératif que la Municipalité sensibilise fortement ses partenaires du syndicat aux besoins d'aménager absolument des locaux scolaires sur ce territoire destiné à accueillir à lui seul plus de 1000 habitants, le collège des Quatre-Marronniers, même avec un agrandissement conséquent, n'allant pas pouvoir absorber les écoliers de tout le secteur Est de la ville.

En matière de réseau routier, sur cet ancien tracé d'autoroute, ceux qui nous ont précédé ont inscrit dans le Plan Directeur Communal de 1995, toujours en vigueur, un axe de circulation, en disant ces mots, je cite : qu'il s'agit d'un « *un élément routier du réseau principal de la ville appelé « Liaison Est* », dont le rôle est l'accessibilité aux zones à fort potentiel d'urbanisation (Villette, etc) et de soulager le secteur Bains-Cordey- Quatre-Marronniers du trafic automobile, ainsi que de protéger la zone de tourisme et de thermalisme de la ville », fin de citation.

Il me semble donc impératif que dès maintenant et en fonction des autres développements prévus dans ce secteur de la ville, la Municipalité soit clairvoyante et large dans sa vision de tous les aménagements publics du secteur Est de la ville, et garde le gouvernail quant à la conception de ce quartier. Anciens et nouveaux habitants l'en remercient d'avance.

#### **Mme la Municipale Marianne SAVARY :**

Concernant la question de la mobilité, ce qu'il faut voir et savoir dans le cadre du développement de Coteau Est, c'est que nous avons finalement deux choses à concilier. Nous devons concilier la préservation de la qualité de vie des gens qui habitent déjà dans les environs de ce futur quartier et puis la qualité des futurs habitants du quartier Coteau Est. Ce qui implique qu'il serait probablement une mauvaise idée que d'utiliser ce nouveau quartier à proximité des gens qui y vivent déjà, comme itinéraire de délestage pour le trafic qui existe déjà ailleurs. Je pense que les riverains de ce futur quartier seraient d'accord avec moi et les futurs habitants de ce quartier probablement aussi, si on savait qui ils étaient.

On doit à la fois porter une attention sérieuse à cette question-là et puis d'un autre côté, limiter au maximum le report du trafic que ce quartier lui-même va générer sur les axes déjà existants. C'est pour cette raison que, contrairement à ce qu'un certain nombre de riverains avaient demandé, en nous disant « *nous ne voulons pas de route dans notre quartier, ce n'est pas que nous ne voulons pas de route à 50 km/h, route de contournement, c'est que nous ne voulons pas de route du tout* », à ces gens-là, nous avons répondu qu'une vraie route doit réellement traverser ce quartier, parce qu'il ne serait pas correct vis-à-vis des habitants de cette partie de la ville, que le quartier en devenir ne supporte pas finalement la génération de son propre trafic.

Ce qui nous amène, en l'état actuel du projet à favoriser l'idée d'une route continue allant du carrefour avec la route de Pomy à travers Floreyres, en direction de Cheseaux-Noréaz, mais une route à 30 km/h, qui serve à gérer le trafic et en même temps qui ne se remplisse pas du trafic qui existe ailleurs, en termes de développement, en termes de qualité de vie et en termes de nombre d'oppositions auxquelles nous pourrions nous attendre, ce serait indéfendable.

Donc, voilà, on ne prend pas le trafic ailleurs pour le catapulte dans un quartier d'habitation existant ou futur, mais en même temps, on oblige «ce futur quartier» à assumer son trafic. A ce stade du développement du plan de quartier, il me semble que c'est la meilleure solution, qui est encore en étude, mais la meilleure solution pour préserver les intérêts de chacun.

Pour ce qui est de la question scolaire, vous préciser juste, mon collègue Jean-Claude RUCHET complètera, que ce quartier prévoit en l'état actuel d'ores et déjà une zone d'utilité publique qui pourra accueillir la construction d'école secondaire ou primaire, mais le reste tient à la

planification scolaire et à son calendrier que je laisse mon collègue développer.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Je souhaiterais donner quelques éléments supplémentaires concernant la non-construction d'une école.

Cet élément fait suite à notre planification scolaire adoptée fin 2010 par la Municipalité et transmise à ce Conseil sous forme d'une communication début 2011, CO11.04.

Il faut savoir que pour un quartier d'environ 1200 habitants, le ratio habituellement utilisé pour calculer le nombre d'enfants en âge scolaire nous amène à quelques 120 élèves. Certains en classe secondaire et d'autres en année 7 et 8 Harmos, scolarisés dans les grands bâtiments de notre ville. Cela nous amène à quelques 80 enfants en années 1 à 6 Harmos, soit 4 salles de classe.

Cependant, les contraintes liées justement à Harmos, ainsi que les directives de la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire) ne nous permettent pas de construire un collège de 4 classes par manque de synergie pédagogique, par exemple. Ces constructions de petites classes isolées ne sont plus possibles.

Dès lors, nous avons retenu l'orientation d'un enclassement de ces élèves aux 4 Marronniers, voir au collège de la Villette.

**M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :**

Ma question est d'un tout autre ordre, elle porte sur les membres de la classification et du comité de direction hormis ceux bien sûr qui sont l'émanation de l'administration communale.

Je souhaite savoir comment ces membres, en l'occurrence, ont été choisis, constatant que, sur la base d'une recherche rapide sur internet, ceux-ci émanent tous de l'arc lémanique ou de Genève, si je suis bien informé.

Et puis, question subsidiaire, peut-on éventuellement imaginer que le pool de mandataires qui figure sur l'organigramme qui nous a été transmis, soit choisi parmi ou favorise des entreprises de la région, en l'occurrence. C'est un sujet qui me tient à cœur, j'étais, pour la petite histoire, déjà intervenu sur ce sujet-là, des mandats de la ville, dans la mesure où la ville peut évidemment décider de ces mandats, c'était en décembre 2010.

Merci de vos réponses.

**Mme la Municipale Marianne SAVARY :**

Les membres du comité de direction sont tous des propriétaires des terrains situés sur le Coteau Est. Voilà, s'ils ne sont pas yverdonnois, ils ne sont pas yverdonnois et ils sont désignés par l'assemblée générale des propriétaires, pas par la commune bien sûr. Dans ce sens-là, je crois que, si je passe en revue mentalement rapidement la liste des propriétaires, je pense que de toutes façons, la majorité de ces propriétaires, si ce n'est pas la totalité, à part la commune, ne sont pas yverdonnois. Mais en plus ce n'est pas la commune qui décide de la composition de ces comités de direction, c'est l'assemblée générale des propriétaires, c'est le b.a.-ba du syndicat d'amélioration foncière.

La commission de classification, par contre, ce sont des noms que nous avons proposés, eux aussi désignés par l'assemblée générale, mais proposés par URBAT, parce que M. Jean-Daniel THÉRAULAZ, qui est certes résident de l'arc lémanique, est un avocat, grand spécialiste des syndicats d'amélioration foncière, ce qui nous semble largement nécessaire dans une commission de classification et qu'ensuite, nous avons choisi une architecte urbaniste et un expert immobilier. Je vous avoue, aujourd'hui je ne peux plus me souvenir des raisons exactes

qui nous ont faits choisir ces gens-là, mais eux aussi parce que c'était des gens qui avaient une certaine expérience du syndicat d'amélioration foncière, ce qui nous était nécessaire, d'autant plus que c'est le premier syndicat d'amélioration foncière que nous créons à Yverdon-les-Bains et que nous avons besoin de nous adjuger des compétences de gens qui avaient cette expérience-là. A noter que le secrétariat de la CCL est assuré par un géomètre de la place.

Concernant les mandats, là encore, ils ont d'ores et déjà été adjugés par le comité de direction. Figurent parmi les mandataires, des gens de la région et hors de la région, selon ce qui a été décidé, là encore, par les propriétaires.

Je crois que d'une manière générale, au niveau de la commune, on est tout à fait acquis à l'idée, non pas de favoriser, parce que dans le cadre d'appel d'offres et de marchés publics, on est pas en droit de le faire, mais disons, partout où on le peut, nous essayons de donner leur chance, de travailler avec des gens proches, déjà pour soutenir le tissu économique local, mais aussi parce que c'est des gens qui connaissent mieux que d'autres la région et la façon dont elle fonctionne.

Je crois que c'est quelque chose à laquelle nous sommes attentifs au niveau de la commune et attentif également au sein de ce syndicat d'amélioration foncière dans la mesure où le choix dépend de nous, ce qui n'est largement pas toujours le cas.

**M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

Permettez-moi juste de revenir sur votre réponse, M. le Municipal RUCHET, je m'inquiète un tout petit peu de celle-ci.

En fait, vous avez l'air de prendre en compte uniquement les nouveaux habitants qui vont arriver dans ce quartier pour faire votre planification scolaire alors qu'il me semble qu'il aurait peut être été plus judicieux, c'est la discussion que nous avons eue dans le cadre de la commission, de tenir compte des quartiers existants aujourd'hui, je pense à tout le quartier de Floreyres, je pense au quartier de la Promenade des Pins, qui sont aujourd'hui des habitants qui envoient leurs enfants au collège des 4 Marronniers, dont on sait qu'il est amené à être agrandi. Donc, est-ce qu'il ne faudrait pas pousser la planification un petit peu plus loin et se dire que plutôt que d'agrandir le collège des 4 Marronniers, par exemple de construire un nouveau collège dans cette endroit-là. J'ai l'impression que votre position est déjà arrêtée, que finalement, c'est déjà un peu décidé et, je ne suis pas convaincu que ce soit la meilleure des solutions. C'était les soucis de la commission.

J'espère que vous allez quand même prendre en compte ces vœux et puis étudier cela de manière plus approfondie.

**M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :**

Je remercie Mme SAVARY pour ses réponses. Je regrette tout de même un peu, même un plus que cela, qu'en ce qui concerne la commission de classification, visiblement, notre Municipalité estime que les compétences n'existent pas dans la région en matière juridique, d'urbanisme et d'expertises immobilières, c'est quand même un peu regrettable. Merci.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

M. le Conseiller VIQUERAT effectivement, nous sommes en train de réévaluer cette planification scolaire, nous avons demandé au SCRIS, l'évolution démographique.

Maintenant, nous sommes en train effectivement, de voir dans quel quartier cette évolution sera la plus forte pour évaluer, si nécessaire, si on devrait construire un collège. Comme l'a dit ma collègue Marianne SAVARY, il y a une zone d'intérêt d'utilité publique au centre de la parcelle qui le permettrait, mais il faut savoir qu'actuellement, on doit envisager des collèges au minimum d'une dizaine de classes, parce qu'autrement, cela fait des petites structures qui sont

incompatibles avec Harmos. Mais, une deuxième évaluation est en cours.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole n'est plus demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à l'unanimité moins un avis contraire.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à une très large majorité moins un avis contraire et deux abstentions.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

*Discussion sur  
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR12.32PR est accepté** à une très large majorité moins un avis contraire.

Le Président remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à participer financièrement au Syndicat d'améliorations foncières Coteau Est, chargé d'élaborer un plan de quartier (PQ).

Article 2 : Un crédit d'étude de Frs 970'000.-- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée sur le compte « Coteau Est – étude PQ » n° 9304 et reprise dans le crédit d'investissement. Dans le cas contraire, elle sera amortie en 5 ans au plus.

**10. PRÉAVIS  
N° PR12.34PR**

**CONCERNANT LA RÉPONSE AU POSTULAT DE MONSIEUR LE CONSEILLER COMMUNAL YOUNES SEGHRUCHNI SUR LES MODALITÉS DE L'INTRODUCTION DE POUBELLES DE TABLE SUR LES TABLES DES TERRASSES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS YVERDONNOIS.**

**🗨️ M. PIERO SUTTERLET, RAPPORTEUR.**

*Composition de la  
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Aline GYGAX NOBS, Joëlle BETTEX, Michel DUBEY, Jean-David CHAPUIS, Guy ANGÉLOZ, Cédric PILLONEL, Bexhet HALIMI et Piero SUTTERLET. M. Philippe GUIGNARD était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Piero SUTTERLET ne donne lecture que des conclusions du rapport.

*Discussion sur article 1*

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

La vie politique communale est un peu comme la vie d'un individu, on a des moments où on doit prendre de grandes décisions puis on a d'autres moments où on prend des décisions plus simples, des petits pas du quotidien. Alors si on se trouvait plutôt dans des grandes décisions pour le premier des préavis de ce soir, l'élément dont nous discutons actuellement est plutôt un petit geste du quotidien ou du moins, c'était comme cela qu'il était perçu par les Verts et par le Conseiller Younes SEGHROUCHNI qui l'avait déposé.

Le groupe des Verts et moi, sommes assez déçus de la réponse de la Municipalité puisque le postulat proposait une solution relativement simple, pour essayer de résoudre un petit problème de la ville d'Yverdon, qui consistait à essayer d'améliorer la solution en imaginant notamment de financer l'installation de poubelles de table sur les terrasses. Un geste qui n'aurait pas été particulièrement onéreux pour la commune puisque qu'elle l'a déjà fait dans le cadre de distribution de poubelles de poche aux fumeurs. C'est aussi un geste qui aurait pu se faire facilement via le fonds pour le développement durable d'Yverdon qui est bien fourni.

Et puis, on est un tout petit peu déçu que la Municipalité n'ait pas profité de ce postulat pour mettre un peu d'huile dans les rouages, faire un geste dans cette direction et faire un petit pas au niveau de la ville d'Yverdon-les-Bains.

Je me suis levé surtout pour exprimer un peu la déception du groupe des Verts, ce qui expliquera qu'un certain nombre de membres de ce groupe refusera la réponse, d'autres s'abstiendront. Je vous remercie.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole n'est plus demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à une assez large majorité, quelques avis contraire et de nombreuses abstentions.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

**Vote**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Le PR12.34PR est accepté** à une assez large majorité, quelques avis contraire et de nombreuses abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** d'accepter la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller Younes Seghrouchni demandant à la Municipalité d'étudier les modalités de l'introduction de poubelles de table sur les tables des terrasses des établissements publics yverdonnois.

11. PRÉAVIS  
N° PR12.38PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 725'000.-- POUR LE REMPLACEMENT DE COMPTEURS ET LA RÉALISATION DE PETITES EXTENSIONS SUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUE, EAU ET GAZ.

**M. JEAN-CLAUDE TÉTAZ, RAPPORTEUR.**

*Composition de la commission*

Mmes et MM. les Conseillers Anilda DEWARRAT, Hélène GRAND, Émilienne WAGNIÈRE (remplaçant M. Nicola SCHIRINZI), Pierre CHERBUIN (remplaçant M. Bart WIND), Daniel HOFMANN, Olivier MAIBACH, Jean-Claude TÉTAZ et Thierry VUAGNIAUX (remplaçant M. Boris RICHARD).

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pierre CHERBUIN, remplaçant M. Jean-Claude TÉTAZ, excusé et rapporteur, donne lecture de quelques points et des conclusions du rapport.

**M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :**

Je m'exprime sous forme libre. Dans sa 5<sup>e</sup> version et soumis à la sagacité d'une commission, des éléments techniques présentés sous forme de tableau intégré au préavis aurait été plus favorable que des copier-coller entachés de fautes et de coquilles. En ce sens-là, si le préavis ne pose aucun problème à la commission, nous relevons cependant que nous devons proposer au Président et donc au Conseil d'amender l'article 2.

*Discussion sur article 1*

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

Évidemment, je déplore toujours les coquilles, mais ça peut arriver. On le voit dans d'autres préavis. En tous les cas, j'accepte la critique s'agissant de la présentation du préavis. J'en ai pris note. J'ai déjà donné des instructions pour que le préavis de l'année prochaine, soit plus clair et soit effectivement présenté sous forme de tableau. Cette remarque est tout à fait fondée et pertinente et je vous en remercie.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole n'est plus demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 2*

Comme vous l'avez entendu, une coquille s'est glissée dans la rédaction de cet article, il s'agit en effet du compte n°. 4013 à la place du n° 4002. La commission a donc amendé cet article comme suit :

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n°4002 n° **4013** « Extensions et compteurs 2013 SEY ». Elle sera amortie sur 15 ans au plus pour les compteurs, sur 20 ans au plus pour la partie électrique et sur 30 ans au plus pour la partie eau et gaz.

*Discussion sur la prop. d'amendement de l'article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'amendement de l'article 2 est accepté à l'unanimité.**

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Juste une petite question de détail. D'habitude, les dépenses sont amorties par les fonds de renouvellement, ce qui ne semble pas être le cas ici. Est-ce qu'on pourrait nous donner quelques informations par rapport à cela ?

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

Très franchement, M. le Conseiller PILLONEL, je ne comprends pas très bien votre question, parce que c'est, comme vous l'avez vu, un copier-coller de l'année précédente et vous le savez bien, c'est un copier-coller de vos propres préavis, si je puis me permettre.

Par voie de conséquence, il n'y a pas le début d'une différence, donc c'est comme cela que ça se fait, pas autrement. Je ne peux véritablement pas vous répondre mieux que cela, si ce n'est qu'effectivement, on doit faire très attention quand on reprend des copier-coller de ne pas faire d'erreurs.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Je crois que je n'ai jamais signé de préavis puisque c'est généralement la Municipalité qui édicte les préavis et jamais les Municipaux seuls. Ceci dit, comme vous le savez, les Énergies qui sont vendues, permettent d'alimenter un certain nombre de fonds de renouvellement qui permettent de renouveler des installations.

Lorsque nous sommes en présence d'un préavis traitant de renouvellement, il eu été peut être judicieux d'utiliser les fonds de renouvellement pour éviter qu'ils ne continuent à augmenter et puis qu'on utilise la trésorerie générale. Ce n'est pas fondamentalement grave, mais peut-être que dans le prochain copier-coller, vous pourriez peut être y penser !

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole n'est plus demandée.

**Vote**

**L'article 2 amendé est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur  
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR12.38PR est accepté à l'unanimité.**

Le Président remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** Un crédit d'investissement de Fr. 725'000.-- est accordé à la Municipalité pour le remplacement de compteurs et la réalisation de diverses petites extensions sur les réseaux d'eau, de gaz et d'électricité.

**Article 2 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4013 « Extensions et compteurs 2013 SEY ». Elle sera amortie sur 15 ans au plus pour les compteurs, sur 20 ans au plus pour la partie électrique et sur 30 ans au plus pour la partie eau et gaz.

---

12. PRÉAVIS  
N° PR12.39PR

*Composition de la commission*

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'938'000.-- POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES À LA RUE DES JORDILS.

 M. DIDIER FORESTIER, RAPPORTEUR.

Mme et MM. les Conseillers Anne GANDER, Daniel COCHAND, Robin DELISLE (remplaçant Mme Fanny SPICHIGER), Didier FORESTIER, Johann GILLIÉRON, Bexhet HALIMI, Olivier KERNEN et Jean-Claude MONNEY.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Didier FORESTIER donne lecture des conclusions du rapport ainsi que la phrase suivante :

**M. le Conseiller Didier FORESTIER :**

*La commission a insisté pour que soient connues, au moment du traitement du préavis par le Conseil communal, les solutions proposées par la police en matière de circulation durant la durée des travaux.*

Si vous avez une réponse, on aimerait bien la connaître.

*Discussion sur article 1*

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

La remarque de la commission est justifiée, s'agissant des mesures de trafic. Je peux comprendre que ce soit un point important et que vous soyez impatient de le connaître. C'est pour cela que la Municipalité a fait diligence en examinant rapidement, et afin de vous donner une réponse ce soir, les possibilités de passage pendant les travaux.

La Municipalité a décidé, mercredi matin, d'ouvrir la place Pestalozzi en transit sur une seule voie en direction de la rue Pestalozzi, donc va autoriser cette circulation en sens unique en direction de la rue Pestalozzi. Après avoir examiné quatre variantes, c'est celle-ci qu'elle a choisi en pensant être la meilleure à tous points de vue pour, à la fois faciliter le transit au centre ville, faciliter l'accès à l'école, faciliter l'accès aux parkings au pluriel puisqu'il y en a un également pendant le marché le samedi matin et également faciliter la vie à la police qui doit pouvoir entrer et sortir.

Voilà ce qui a été décidé. Les travaux devraient commencer au mois de septembre et se terminer à la fin du mois de novembre, donc la place Pestalozzi sera réouverte sur une voie uniquement pendant ces trois mois, voir moins, du reste, si les travaux du pont sont terminés avant.

**M. le Conseiller Sylvain PITTET :**

Quelques mots au sujet de la place Pestalozzi qui est fermée suite à l'acceptation d'une motion du Conseil communal il y a déjà quelques années.

Si je comprends que cette place soit réouverte pour les besoins de la circulation, suite à la fermeture du pont, je formule néanmoins deux vœux :

Le premier étant que la Municipalité garde un œil attentif sur la sécurité des piétons qui se sont peut-être, depuis quelques années, habitués à une place Pestalozzi exempte de tout trafic et qui pourraient se faire surprendre par des véhicules qui déboucheraient depuis l'angle du château.

Le deuxième vœu est que la place Pestalozzi soit fermée sur une période la plus courte possible et strictement limitée aux nécessaires besoins des travaux. Merci.

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

Je prends note de vos vœux et vous avez entendu M. le Conseiller que votre second vœu a quasiment été entendu avant même de l'avoir formulé puisque je vous ai dit que nous

remercerions la place Pestalozzi sitôt les travaux effectués.

Nous espérons du reste qu'ils soient plus courts que les trois mois ; c'est fort possible.

Je crois que vous allez être exaucé dans votre vœu et bien sûr nous mettrons tout en œuvre pour que toutes les mesures soient prises pour la sécurité de tout le monde. Nous avons déjà pensé à une signalétique. C'est naturellement du ressort de la police, mais il y a différentes signalétiques que nous pouvons mettre en évidence, précisément pour rendre attentifs les gens à cette réouverture très momentanée.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole n'est plus demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur  
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR12.39PR est accepté à l'unanimité.**

Le Président remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réfection des infrastructures de la rue des Jordils, selon le programme des deux étapes.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'938'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4012 «Rue des Jordils – SEY», pour Fr. 1'241'000.-- et au compte 1415 Rue des Jordils – STE » pour Fr. 697'000.-- et amortie de la manière suivante :

- la dépense pour le réseau d'eau sera amortie par prélèvement au fonds de renouvellement 928.1801 ;
- la dépense pour le réseau de gaz sera amortie par prélèvement au fonds de renouvellement 928.1801.1 ;
- la dépense pour le réseau électrique sera amortie par prélèvement au fonds de renouvellement 928.1801.2 ;
- la dépense pour le réseau d'éclairage public sera amortie par

prélèvement au fonds de renouvellement 928.1801.3 ;

- Fr. 300'000.-- (collecteurs E.U. + E.C.) par prélèvement sur le fonds d'épuration des eaux;
- Fr. 397'000.-- (superstructure / chaussée) seront amortis sur une durée de 20 ans au plus.

**13. PRÉAVIS**  
**N° PR12.40PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 75'000.-- POUR FINANCER L'AMÉLIORATION DE LA STATION DE REMPLISSAGE GAZ NATUREL CARBURANT (GNC).**

**☞ MME ANNA RITA BARTOLOTTA, RAPPOTRICE.**

*Composition de la commission*

Mmes et MM. les Conseillers Anna Rita BARTOLOTTA, Joanne MÜLLER, Émilienne WAGNIÈRE (remplaçant M. Nicolas DURUSSEL) Jean-David CHAPUIS, Olivier DI PRINZIO (remplaçant Mme Louisa DIAZ), Philippe GRUET, Thomas JENNI (remplaçant Mme Martine FREY TAILLARD), Boris RICHARD.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Anna Rita BARTOLOTTA ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à une large majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à une large majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à une large majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR12.40PR est accepté** à une large majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'installation d'une station de remplissage Gaz Naturel Carburant (GNC).

**Article 2 :** Un crédit d'investissement de Fr. 75'000.-- est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4014 «Optimisation station GNC BP Champs-Lovats » et amortie en 10 ans au plus.

---

14. PROPOSITIONS  
INDIVIDUELLES ET  
INTERPELLATIONS.

14.1

**Un Postulat de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS pour le groupe des Verts (Pour un service de transports publics encore plus performant à Yverdon).**

Le parti des Verts est très heureux de l'amélioration de l'offre en transports publics que la ville fournit à ses citoyens. Ceux-ci sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à utiliser le bus.

Malheureusement, il arrive encore trop fréquemment que les horaires ne soient pas respectés. Ces retards peuvent être liés à différentes causes.

Les chauffeurs doivent souvent distribuer des titres de transport, ce qui les empêche de rouler pendant ce temps. Ils cumulent donc le retard d'arrêt en arrêt. La durée du trajet prévu pour se rendre d'un point à un autre, peut ainsi doubler. Afin de remédier à cette situation, les bus ou les arrêts pourraient être équipés de distributeurs.

Une autre cause de retard pour les bus qui desservent la gare, est la position de l'arrêt, situé en face de la Coop pronto. Celui-ci est difficilement accessible aux heures de pointe, car il est envahi par les véhicules qui attendent ou amènent les pendulaires à la gare. La création d'un arrêt au niveau de la poste, permettrait aux passagers de descendre plus tôt et ainsi d'accéder plus rapidement aux quais.

Nous regrettons également que certains bus ne respectent souvent pas l'horaire le matin, posant de gros problèmes de correspondance aux pendulaires. Mais nous regrettons aussi que les bus s'en tiennent trop souvent strictement à l'horaire en fin de soirée, sans attendre les derniers trains qui peuvent avoir un peu en retard. Il ne reste alors plus qu'à rentrer à pied

D'autre part, il arrive que certaines lignes ne fassent pas la boucle prévue la journée en période nocturne. Une information aux clients ou toute autre information susceptible de faciliter les correspondances avec un autre moyen de transport, doit absolument être donnée, par exemple par le chauffeur.

Enfin, les panneaux d'affichage qui donnent les heures de départ ou de passage des bus, sont trop souvent hors service ou fournissent des informations caduques. Cet affichage devrait être amélioré.

Les manques d'informations, de coordination et surtout les retards récurrents sont préjudiciables, particulièrement pour les lignes qui desservent la gare, car de nombreux usagers prennent ensuite le train pour se rendre à leur travail. S'ils ratent régulièrement leur train ou doivent courir pour le prendre, ils se découragent voire renoncent à prendre les transports publics yverdonnois. Maintenant que l'offre s'est considérablement améliorée, un tel retour en arrière serait regrettable.

**Par le postulat intitulé : pour un service de transports publics encore plus performant à Yverdon, les Verts demandent donc à la Municipalité de mettre en place, dans les meilleurs délais, toutes les mesures permettant l'optimisation des correspondances et l'amélioration globale des services à la clientèle.**

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62 lettre A de notre règlement avec j'imagine une demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

**M. le Syndic Daniel Von SIEBENTHAL :**

*Discussion sur le postulat*

J'entends bien le contenu de votre postulat. Je l'ai découvert hier soir, relativement tard, donc je n'ai pas pu prendre les informations nécessaires et notamment mesurer l'ampleur des phénomènes que vous évoquez, parce qu'on parle de toutes les lignes, de toutes les heures de la journée et de la nuit, de combien de systèmes d'information aux voyageurs ne fonctionnent pas, etc.

Si j'ai une requête à vous faire ce soir, c'est plutôt de déposer une interpellation qui me permettra de répondre et qui vous permette ensuite, cas échéant de déposer un postulat. Cela m'arrangerait de le faire sous cette forme-là et de prendre des informations avant de vous répondre sur le fond.

**Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS :**

*Transformation en interpellation*

Bien, je vous propose de faire une interpellation afin que vous puissiez mieux répondre au futur postulat.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes donc en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement.

Avez-vous les cinq signatures règlementaires ou à défaut, se trouvent-ils cinq personnes dans la salle pour soutenir cette interpellation ? C'est nettement le cas, donc cette interpellation est valable. Il y sera répondu dans les plus brefs délais, c'est à dire d'ici la prochaine séance au plus tard.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.2

**Une Motion de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Avenir du projet d'implantation du Skatepark).**

En 2004, ce Conseil avait accepté à une très large majorité la motion de Mme Claudine GIROUD (Solidarité et Ecologie) pour la création d'un skatepark. Neuf années plus tard, force est de constater que les nombreux efforts, les pétitions, la multitude de sites et de variantes étudiées, repensées, adaptées puis abandonnées, démontrent, dans ce dossier précis, un fonctionnement totalement déficitaire de notre Municipalité.

Avant de poursuivre, je déclare mes intérêts : je préside depuis 2010 l'association Riders in Paradise, association qui a pour but de développer les sports de glisse urbaine et de permettre aux pratiquants d'utiliser une infrastructure adaptée à leurs besoins.

Depuis un certain temps, de jeunes skateurs et autres adeptes des skateparks nous font part de leur désillusion et de leur lassitude devant le manque de résultats concrets. La méfiance naturelle pour tout ce qui ressemble à de la politique ou à des politiciens a fait place à du mépris et du rejet. Étant Conseiller communal, et attaché à une démocratie de proximité, j'ai expliqué aux jeunes qu'un postulat complémentaire, déposé en 2009 et acceptée par une très large majorité du Conseil Communal, ne pouvait pas rester lettre morte et qu'il fallait aussi tenir compte du fonctionnement complexe d'un exécutif, des contraintes budgétaires et des prises de décisions forcément chronophages. Maintenant que le projet d'un skatepark intercommunal a été stoppé net par la Municipalité, je suis sans argument et bien tenté de croire que les jeunes ont finalement raison. A Yverdon-les-Bains, rien ne bougera pour eux et ils seront tentés par l'exil.

Ce bref résumé vous permettra peut-être de vous y retrouver.

En 2005, après la motion de Mme GIROUD déposée l'année précédente, de jeunes skateurs écrivent au Syndic pour avoir un skatepark sur sol yverdonnois. Boosté par l'intérêt des autorités, suit une pétition, signée par 120 jeunes et en juin 2008 un groupement d'enthousiastes réunit 130 sportifs à une séance d'information afin de répertorier leurs besoins. Je les cite : *la zone de pratique devra être accessible aux skaters, aux rollers, au BMX Freestyle et aux trottinettes d'un large spectre d'âge et de niveau de pratique. Elle doit être conçue d'un mélange de courbes et de modules street (modules principalement destinés à la glisse et reprenant les formes du mobilier urbain comme banc, marches d'escalier, trottoir, etc.) et l'ensemble doit répondre aux recommandations du BPA.*

En parallèle, la Municipalité prospecte de très nombreux sites communaux, y compris entre Thièle et Mujon et les Rives du Lac pour implanter une infrastructure qui idéalement devrait être couverte par un toit permettant une pratique par tous les temps. Aucun des sites envisagés n'a pu être retenu et ceci pour de multiples raisons : manque de faisabilité, de surface, de hauteur de plafond, coûts, incompatibilité avec l'affectation des zones, etc.

Les jeunes skateurs de Grandson, pourtant très organisés, n'ont pas plus de succès avec un projet très abouti, mais finalement pas réalisable.

Devant ce constat et inspirées par le succès des clubs de BMX, les deux communautés de skateurs d'Yverdon et de Grandson décident à leur tour de réunir leurs forces dans une association intercommunale baptisée Riders in Paradise (RiP) pour réaliser un projet ambitieux ensemble.

En 2010, les deux exécutifs se rencontrent et une belle synergie semble possible : la commune de Grandson offre en plus de Fr. 100'000.-- ce qu'Yverdon n'est pas en mesure de trouver : le terrain. Quant à la commune d'Yverdon-les-Bains avec son bassin de population plus important elle apporterait des moyens financiers plus conséquents. Le terrain d'entente se concrétise par la mise à disposition d'une parcelle aux Tuileries, située à la lisière des deux communes, proche des transports publics et dans une zone peu exposée au risque d'oppositions.

Enfin, cela se concrétise ! Suivent des séances intercommunales assorties d'un mandat d'architecte. Cahier des charges : aire de pratique de 1000 m<sup>2</sup> pour des coûts de réalisation ne devant pas dépasser le million.

Peu de temps après – coup de théâtre - le projet est gelé : on découvre que la seule conduite d'eau potable alimentant Yverdon passe sous le terrain. Elle ne figurait pas au cadastre !

RiP, le Service des sports et l'architecte se remettent au travail et adaptent les plans pour permettre une intervention éventuelle sur la conduite. Nouveau coup de théâtre : l'interdiction de construire sur ce terrain tombe ; il faudra désormais attendre la mise en exploitation de la conduite sous le lac, travaux qui à ce jour sont terminés.

Fin 2010, sur demande de la Municipalité, RiP lance une campagne de recherche de fonds, mais les incertitudes entourant le projet donneront un résultat décevant au regard de l'effort consenti. L'association épaulé également le Municipal CARRARD et l'ADNV dans une campagne d'information destinée aux communes environnantes. S'appuyant sur une étude des besoins en infrastructures sportives dans la région, le skateboard est identifié comme activité manquant de zone de pratique adaptée et sécurisée et apparaît parmi les priorités des jeunes sportifs romands. Le dossier de RiP répond à ce besoin dans notre région. Il accompagne une demande de subvention du SEPS (Service de l'éducation physique et du sport) qui fait mouche et le fonds du sport met Fr. 275'000.-- sur la table.

En février 2012, le projet semble ensablé. Une très grande lassitude, mêlée à un sentiment de révolte s'installe désormais au sein de l'association qui organise une manifestation spontanée pour permettre aux jeunes de s'exprimer. L'événement, couvert par les médias, est boudé par la Municipalité d'Yverdon – pourtant conviée - mais pas par les jeunes qui manifestent leur

mécontentement devant l'absence de résultats.

En mai 2012, la Municipalité déclare ne pas croire en la viabilité d'une exploitation qui repose essentiellement sur un fonctionnement bénévole. Le comité de RiP, en tant que partenaire crédible et déterminé à réaliser un projet durable, estime ne pas être en mesure d'autofinancer l'exploitation si un exploitant salarié doit être engagé.

Constatant l'aspect bloquant du financement, RiP se remet au travail pour présenter une aire de pratique redimensionnée, sans toiture et libre d'accès, divisant ainsi les coûts par deux et faisant disparaître le risque d'une exploitation déficitaire.

Janvier 2013. La Municipalité déclare ne plus soutenir le projet car les finances publiques ne le permettent désormais plus et souhaite à la place rapiécer le petit skatepark des Cygnes. En outre, la Municipalité considère que le terrain aux Tuileries - qu'elle a elle-même proposé - est trop éloigné de la ville.

Finalement, aucune des deux variantes, fruit d'une étroite collaboration entre le Service des sports, la Municipalité de Grandson, l'architecte mandaté, les fournisseurs spécialisés, les bénévoles de l'association et soutenu par le Fonds du Sport, n'ont trouvé grâce aux yeux de la Municipalité.

La lassitude fait désormais place à la colère devant l'enthousiasme, l'énergie et l'argent volatilisé par les tergiversations d'un Exécutif qui a quelque mal à cacher la politisation du dossier. Les promesses de dons, récoltés par l'association, s'élevant quand même à Fr. 32'000.-- sont aujourd'hui virtuellement caduques en raison des reports successifs du projet par la Municipalité. L'apport de Fr. 100'000.-- budgétisé par la commune de Grandson ainsi que l'aide du Fonds du Sports risquent de l'être aussi.

Depuis 2004, beaucoup de communes de notre pays se sont dotées de magnifiques infrastructures dévolues au skateboard et d'autres sports de glisse urbaine. Zurich et Genève ont dépensé quelques millions pour des skateparks qui attirent des sportifs et des spectateurs de toute l'Europe. Plus proches de nous, les « petites » communes d'Estavayer, de St-Croix et de Chavornay démontrent plus de dynamisme que notre Ville. Le projet de l'association prévu au Tuileries se résume au projet de celui de Chavornay qui coûte Fr. 210'000.-- et ces 3700 habitants, multiplié par deux. Serais-ce trop ambitieux pour une ville de 30'000 habitants ?

Tout récemment, RiP a été contacté par une nouvelle cheffe de projet qui convoque une délégation de l'association à une séance « pour réfléchir avec une équipe neuve sur un projet génial, complètement repensé »... Vous comprendrez que les membres de l'association, qui ont toujours fait preuve d'un esprit d'ouverture ont aujourd'hui de grandes difficultés à s'associer à un nouveau projet tant qu'un engagement fort ne sera pas sur la table.

Dès lors, les questions suivantes se posent :

1. La Municipalité entend-elle oui ou non réaliser un skatepark ?
2. Si la réponse à cette question est positive, RiP sera-t-elle l'interlocuteur privilégié en raison du travail effectué, en particulier la conception des différentes versions de skateparks proposées ?
3. Le projet proposé par RiP à la demande de la Municipalité et répondant aux besoins des utilisateurs étant transposable sur un autre terrain. Cela présenterait l'avantage de ne pas produire de nouveaux coûts et de ne plus perdre de temps. Est-ce que cette variante peut être maintenue ?
4. Si le choix du terrain des Tuileries devait être abandonné, le skatepark peut-il être placé aux Rives du lac par exemple près des terrains de basket ou de foot venant accroître l'offre sportive de la ville et dynamiser son image ?

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous avez la possibilité de montrer un

autre visage de la politique à notre jeunesse. Il est temps de prouver que ce projet ne doit pas être politisé mais *réalisé* pour notre jeunesse au-delà des considérations partisans.

J'ai l'honneur de vous soumettre la motion suivante:

**Le Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains, toujours en attente d'une réponse à la motion de la Conseillère GIROUD (2004) ainsi que du postulat du Conseiller OOSTERHOFF (2009) est préoccupé par l'absence d'infrastructure sécurisée pour la pratique de skateboard et invite la Municipalité :**

- à étudier rapidement l'implantation d'un skatepark libre d'accès sur la base des études déjà effectuées en y associant les interlocuteurs initiaux.
- à lui présenter dans un délai de 3 mois une étude sous forme de préavis afin de concrétiser la réalisation d'un skatepark attrayant sur le territoire yverdonnois ou dans ses proches environs.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62 lettre B de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Permettez-moi tout d'abord d'évoquer quelques éléments du dossier.

Premièrement, si le terrain choisi le fut à Grandson, c'est que le projet proposé, à savoir une halle couverte, ne trouvait pas sa place sur un terrain communal tant la surface, par exemple, était importante.

Deuxièmement, la Municipalité a toujours soutenu ce projet pour autant qu'il reste dans le cadre financier proposé (maximum 1 million de francs) avec une subvention de Fr. 400'000.-- de la commune et là, force est de constater que l'association n'a pas pu le faire.

En effet, la recherche de sponsors évoquée n'a pas ou que très peu abouti.

La question de cette installation qui devait être faite par des bénévoles et qui suscitait des interrogations et des questions de la Municipalité, n'a jamais trouvé de réponse.

Et enfin, en février de l'année dernière, l'association informait la Municipalité qu'elle ne souhaitait plus emprunter la somme de Fr. 200'000.-- telle que mentionné dans le plan financier et donc qu'elle nous demandait d'augmenter notre aide de Fr. 400'000.-- à Fr. 600'000.--.

Dès lors, vous le comprendrez : plus qu'une solution, le redimensionnement de ce projet. C'est ce qui fut fait et fin 2012, un nouveau projet a été présenté à la Municipalité.

Et là, d'autres interrogations : ce projet, plus petit, non couvert et non fermé, allait-il être attractif pour les jeunes yverdonnois ? Ceux-ci allaient-ils se déplacer à Grandson ?

D'autre part, dès lors que la place nécessaire était moindre, y avait-il possibilité d'envisager ce nouveau projet à Yverdon ? Par exemple dans le cadre de la réhabilitation du skatepark des Cygnes, sachant que le pavillon attendant va être détruit, ou au parc des Rives.

Ces nouvelles interrogations, nous paraissant légitimes, il s'agit d'y répondre. C'est dans ce sens là que nous travaillons actuellement.

Concernant plus précisément le texte de votre motion. Vous demandez d'associer les

*Discussion sur la Motion*

interlocuteurs initiaux. Je sais que cela est chose faite, puisque vous même, M. le motionnaire, êtes invité à participer à une séance le lundi 11 février prochain pour parler de ce projet.

Concernant maintenant le délai, vous savez que je ne peux rien garantir, mais dans tous les cas, nous mettrons tout en œuvre pour aller au plus vite.

Voilà ce que je pouvais dire sachant que la Municipalité souhaite qu'un skatepark puisse se réaliser au plus vite en faveur des jeunes de notre Ville, voire de notre région.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

On nous propose ce soir un projet de skatepark. Pour ma part, je pourrais tout à fait soutenir la motion et abonder dans ce sens.

Le souci principal que je vois, c'est vraiment la question du délai. On entend ce soir la Municipalité qui nous dit être de nouveau au travail, toujours être au travail, je ne sais comment le dire, mais, être sur le dossier, répondre qu'à voir, l'association RiP est associée à la démarche. J'ai donc l'impression qu'on est dans une dynamique plutôt positive, prometteuse.

Je peux comprendre qu'il y ait des petites réticences ou doutes de votre côté, mais je crois qu'il est important de pouvoir se faire confiance et avancer. Donc, j'ai vraiment l'impression que ce délai de trois mois est peu réaliste et personnellement, ça me bloque pour pouvoir soutenir cette motion alors que je me retrouve tout à fait sur le fond. Je me permettrais de proposer au motionnaire de supprimer peut-être le délai de la motion. Merci.

**M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :**

Il est clair que le délai est peut être très ambitieux. En se basant sur les études qui sont déjà faites, ça me semblait réaliste, néanmoins, je suis prêt bien sûr à étendre ce délai à une durée nécessaire à une publication d'un préavis.

Est-ce que la Municipalité est aujourd'hui en mesure de donner une estimation réaliste sur le délai qui serait nécessaire à la publication d'un préavis ?

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

J'avoue qu'il m'est toujours difficile de vous donner un délai, effectivement. L'association va rencontrer la cheffe de projet. Après, il faut voir dans quelle mesure ce projet-là peut s'intégrer sur les divers terrains qu'on aurait. J'avoue que là, honnêtement ... On pourrait imaginer un premier délai pour fournir éventuellement une communication, un rapport au Conseil communal pour dire où on en est dans la démarche, cela pourrait être faisable, de là à dire quand est-ce qu'un préavis pourrait arriver devant le Conseil, ça m'est plus difficile.

**M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :**

Je suis prêt à supprimer le délai, par contre, j'aimerais volontiers être informé dans les trois à quatre mois sur l'avancement de ce projet.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité moins quelques abstentions.**

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Vote**

14.3

**Une Interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND (au sujet de la consultation d'AggloY).**

L'interpellation est lancée à l'ensemble de la Municipalité mais particulièrement à M. le Syndic puisqu'il est président du COPIL.

La presse, il y a quelques jours, nous a apporté des nouvelles de la consultation AggloY ainsi que de l'analyse, que M. le Syndic a faite, de la situation des projets yverdonnois. Touchant à cette consultation, je suis devant un dilemme. Le COPIL a choisi de ne pas répondre au fur et à mesure aux contributions qui ont été déposées sur le site internet. Toutefois une réponse a été faite à une contribution de M. Benoist GUILLARD qui demandait ce qu'il adviendrait à la suite de la consultation. Vous pouvez trouver sur le site de la consultation, la réponse suivante :

*Le projet d'agglomération ne sera pas révisé à la suite de la consultation et du retour de la Confédération via le rapport d'examen final attendu courant 2013. C'est le processus d'élaboration des projets d'aménagements inclus dans les mesures qui sera influencé par le résultat de la consultation et du rapport d'examen.*

Comprenons bien qu'il y a :

tout en haut **le projet d'agglomération,**

ce projet se décline dans un certain nombre **de mesures**, comme les mesures 31 et 32, barreau ouest,

ces mesures, elles-mêmes se réalisent dans **des projets d'aménagement et**

finalement il y a **un processus d'élaboration de ces projets d'aménagement.** Et c'est **seul ce processus qui serait donc susceptible d'être quelque peu influencé par le résultat de la consultation.**

Ainsi l'avenir des Yverdonnois a été décidé en 2007 sans l'aval de la population. Il n'y avait pas eu alors de consultation sur le projet et maintenant on a passé à la deuxième étape du programme d'AggloY (légèrement modifié), cette fois-ci avec une consultation mais qui vient après coup et qui ne servira vraisemblablement pas à l'essentiel, puisque rien, apparemment, ne sera changé dans les mesures de 2012. Et pourtant, il y a eu entre le projet 2007 et le projet 2012, quelques modifications qui ont leur importance aujourd'hui, ainsi la mesure 31 qui concernait la liaison entre le PST et le pont Kiener, a été remplacée par la mesure 2-31. Et selon ce que M. Von SIEBENTHAL disait dans l'évaluation des projets yverdonnois, c'est là que se posent des problèmes majeurs pour la réalisation de la route de contournement. Donc tout cela semble indiquer que toute personne qui aurait l'intention d'infléchir quelque peu la situation, n'a pour solution immédiate que de faire ce que je fais ce soir, c'est d'intervenir devant vous. Ensuite, si je n'obtiens rien, il faudrait imaginer qu'il faudrait aller directement à la Confédération pour que celle-ci, consciente de certains points faibles de ce projet, l'oblige à le repenser ! Ce n'est pas très alléchant ni très valorisant de s'imaginer aller cafarder à Berne, pour que Berne enfin consciente d'un certain nombre d'erreurs dans la gouvernance de ce projet, y apporte des bémols ou un gros point d'orgue !

Il y a mieux à faire à Yverdon surtout après tous les appels que nous avons entendu à la concertation de ces dernières semaines.

M. le Syndic, vous avez évoqué dans la presse, ces derniers temps, en les opposant, les mesures 31 et 32 alors qu'il paraît évident aux initiants que la mesure 31, liaison PST-les Isles, est susceptible d'être réalisée beaucoup plus rapidement que le barreau Ouest qui va prendre beaucoup de temps au niveau de la gestion de l'acquisition des terrains. Alors que les Yverdonnois attendent des réalisations concrètes, vous avez mis au concours un poste d'ingénieur pour la mobilité. Alors si c'est le premier pas pour l'établissement tant attendu d'un plan des circulations, nous applaudirons des deux mains. Mais si ce n'est pas le cas, nous protesterons.

Je vous prie de répondre, dans les délais règlementaires, aux quatre questions suivantes.

1. Considérez-vous que cette réponse, qui figure sur le site d'AggloY, disant qu'il n'y aura pas

de révision, est toujours une réponse adéquate ?

2. Il y a dans les projets AggloY (que vous avez largement présentés lors des débats autour de la route de contournement) plusieurs projets que nous ne pouvons totalement approuver. Êtes-vous prêts à prendre le risque de blocages, sous quelque forme que ce soit (pétitions, refus de préavis, recours, nouvelle initiative) ?
3. Quand un nouveau responsable du bureau AggloY va-t-il être nommé ?
4. Le plan des circulations va-t-il être remis sur le métier ?

Je vous remercie donc, toujours dans le cadre du délai règlementaire, d'apporter au plus tôt une réponse.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement qui est munie des cinq signatures réglementaires.

**M. le Syndic Daniel Von SIEBENTHAL :**

M. le Conseiller COCHAND m'a aimablement transmis son interpellation avant la séance de ce soir, ce qui me permet d'y répondre séance tenante, dans les délais donc, de manière circonstanciée et je vous prie d'ores et déjà d'excuser la relative longueur de cette réponse, mais, il nous paraît nécessaire de reprendre différents points de manière un peu approfondie et je vais essayer de tenir debout jusqu'à la fin parce que je peux vous dire que ce n'est pas agréable, la manière dont je suis installé, M. le Président !

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Je prends note, M. le Syndic.

**M. le Syndic Daniel Von SIEBENTHAL :**

Avant d'aborder directement les questions posées, je vais m'attarder quelques instants sur certaines affirmations ou allégations contenues dans le texte de l'interpellation.

En premier lieu, en ce qui concerne la procédure retenue dans le cadre de la consultation sur le Projet d'agglomération de 2ème génération. Le COPIL qui est, je vous le rappelle, constitué de Syndics et Municipaux de toutes les communes membres et partenaires d'Agglo, d'une Conseillère d'État et de représentants de l'ADNV et des services de l'administration cantonale, a en effet décidé de ne pas répondre au fur et à mesure aux différentes interventions de celles et ceux qui ont pris la peine, et je les en remercie ici, de se plonger dans ce dossier et d'émettre leurs remarques. Mais qu'y aurait-il de si particulier à cela ? Toute consultation, qu'elle soit de niveau fédéral, cantonal ou communal, ou même qu'elle soit privée (que l'on pense à des associations qui consultent leurs membres sur l'un ou l'autre point), toute consultation procède de la même manière : il agit de collecter l'ensemble des remarques, de les regrouper par thématiques si elles sont nombreuses, de prendre le temps de les analyser, puis de proposer des réponses. Cette première phase est en général assumée par l'administration, dans notre cas, par le bureau d'agglomération, qui est soutenu dans cette tâche par le groupe technique.

Lors de la deuxième phase, le dossier complet est transmis à l'organe qui a, officiellement, lancé la consultation, en l'occurrence le Comité de pilotage de l'agglo, qui va en prendre connaissance. C'est lui, car c'est lui seul qui est habilité à le faire, qui va formellement et officiellement répondre à la consultation qu'il a lancée. Comme c'est le Conseil fédéral lorsqu'est mise en consultation une loi ou une politique fédérale ou le Conseil d'Etat lorsqu'il s'agit d'une loi ou d'une politique cantonale. Etc.

Il n'appartient pas aux techniciens, il n'appartient pas aux fonctionnaires de répondre sur le fond, vous en conviendrez, et d'ailleurs, vous nous le reprocheriez probablement. Ces derniers ont

pour mission de préparer les dossiers, pas de se substituer aux organes qui en ont la responsabilité politique. Tout au plus peuvent-ils, ces techniciens, répondre sur des questions de forme ou de procédure. Et c'est bien ce que le bureau d'agglomération a fait dans le cas que vous citez, en éclairant un citoyen sur un point de procédure.

Venons-en donc maintenant à cette procédure justement et à la hiérarchie que vous évoquez.

Comme vous le savez, au vu des délais imposés pour le dépôt du projet de deuxième génération, la procédure de consultation n'a pu être effectuée avant que le dossier ne soit transmis à Berne. Dans une situation comme celle-ci, il est clair que le dossier ne peut être révisé en fonction des résultats de la consultation qui est postérieure à son dépôt, comme il n'a pas pu l'être en fonction, par exemple, du résultat du vote sur la route de contournement : nous ne pouvons pas aller à Berne, reprendre notre dossier, le modifier et le ramener quelques jours ou semaines plus tard.

Ce problème a d'ailleurs déjà été évoqué à plusieurs reprises, et nous avons déjà répondu à la question que vous posez. Mais je reprends volontiers ici ce point, en réexpliquant la manière dont les choses vont se passer, en accord d'ailleurs avec la Confédération et le Canton, et à l'instar de ce qui s'est déjà produit dans d'autres agglomérations. Les questions en substance sont : votre consultation n'est-elle qu'un alibi, sommes-nous définitivement tombés dans une démocratie qui n'en aurait plus que le nom ? La population, les élus, ne peuvent-ils se prononcer que sur des points de détail ? À ces questions, et quoi que vous en pensiez, la réponse est clairement : non !

En premier lieu, rappelons la procédure : dès que le rapport de consultation aura été établi, il sera transmis à la Confédération et deviendra partie intégrante du dossier de 2ème génération actuellement étudié par les différents offices fédéraux concernés. Il sera pris en compte par ces derniers, qui évalueront le projet également à l'aune des remarques formulées. De la même manière que nous avons communiqué le résultat de la votation du 25 novembre dernier aux mêmes offices fédéraux, qui en tiendront compte dans leur appréciation du projet d'agglomération yverdonnois. Et c'est donc fondé sur l'ensemble des pièces du dossier que l'Office fédéral du développement territorial établira son propre rapport d'évaluation, qui sera communiqué au COPIL via le Canton, COPIL qui le transmettra à l'ensemble des municipalités concernées qui à leur tour en informeront leur Conseil et l'ensemble de la population.

Il n'existe donc pas, M. le Conseiller, comme vous le suggérez, une hiérarchie dans laquelle les vraies décisions seraient prises par des organismes non démocratiques et où l'avis du citoyen, in fine, compterait pour beurre. Cette interprétation que vous faites est malheureusement probablement due à une mauvaise compréhension des processus, je l'avoue complexe, en œuvre et des fondements mêmes des projets d'agglomération.

Permettez-moi à ce sujet de faire une petite digression, mais qui me paraît fondamentale. Vous avez répété à plusieurs reprises ces dernières semaines que le projet d'agglomération était une politique nouvelle dans laquelle la population n'avait pas son mot à dire. Ce n'est heureusement pas le cas. Car un projet d'agglomération n'est rien d'autre que la compilation, au sein d'un même dossier, de l'ensemble des politiques publiques menées par les différents partenaires : les communes bien évidemment, mais aussi le Canton et la Confédération. C'est un outil de gestion et de coordination, rien de plus, rien de moins. Tous les projets qui y figurent étaient soit prévus avant par les communes, par le Canton, par la Confédération (dans des plans directeurs, dans des plans d'investissements, dans les programmes politiques, etc.), soit ont pris naissance lorsque certains projets ont été mis côte à côte. Le résultat, Mesdames et Messieurs, c'est que, pour la première fois, nous avons une vision d'ensemble cohérente des projets et visions de tous les partenaires. Pour la première fois, nous disposons d'un outil de coordination qui va au-delà d'un plan directeur communal, géographiquement et thématiquement. Pour la première fois, cet outil va au-delà d'une vision politique et stratégique, il indique les actions concrètes qui seront menées pour atteindre les objectifs. Pour la première fois enfin, cet outil est pleinement reconnu par les instances fédérales, ouvrant ainsi la porte aux subventions de la Confédération et du

Canton.

C'est pourquoi nos amis alémaniques parlent d'**Agglomérationsprogramm**, de programme d'agglomération et non de **projet** d'agglomération, parce qu'il ne s'agit pas d'un nouveau projet, mais bien d'un programme de mise en œuvre, coordonné et cohérent. Les mots ont parfois un poids insoupçonné, et je crois que celui-ci pèse malheureusement lourd dans les malentendus qui émaillent nos débats depuis longtemps.

Pour la bonne compréhension du débat, j'aimerais à ce stade prendre un exemple très concret et actuel, puisque mis à l'enquête en ce moment : la mobilité douce le long du Buron et le réaménagement de la rue de l'Industrie. S'agit-il de nouveaux projets ? La réponse est clairement non : ils figurent soit au plan des investissements depuis de nombreuses années (c'est d'ailleurs pour cela que nous avons racheté, avec l'aval du Conseil communal, le restaurant du Raisin en 2005), soit dans le plan directeur communal de 1997 (avec la politique de réhabilitation des canaux). Deuxième question : ont-ils été décidés au mépris des processus démocratiques par des instances technocratiques ? La réponse est non, ils suivent des procédures tout à fait normales en la matière. Troisième question : se seraient-ils réalisés sans programme d'agglomération ? La réponse est oui, avec une réserve quant au planning. Le programme d'agglomération a permis de fixer des priorités, et ces deux aménagements sont nettement remontés dans l'ordre de ces priorités parce qu'ils ont été reconnus comme essentiels à la concrétisation d'objectifs généraux en matière de mobilité individuelle et de qualité de vie.

J'en viens maintenant à l'affirmation selon laquelle nous aurions transformé l'une des mesures du projet d'agglomération, la mesure 2-31, que vous citez, qui, pour le non-initié, est donc ce tronçon de l'Avenue des Trois-Lacs qui mène d'Y-Parc à Pierre-de-Savoie, avec la création du passage inférieur sous la voie de chemin de fer. Ce tronçon figure dans le projet de 2007, mais il figure également, sans être transformé ou alors je n'ai pas bien lu, dans le projet de 2ème génération. Et d'ailleurs, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire l'année dernière et de vous projeter un plan ou c'est vous qui l'aviez projeté, je ne me souviens pas, à l'appui de mes propos. Je vous renvoie pour cela aux pages 25 et 78 du volume B du dossier, notamment, ainsi qu'aux différentes cartes qui sont jointes en annexe à ce dossier. Ces projets y figurent parce que nous avons toujours défendu ces projets. Il n'y a pas de raison aujourd'hui de les changer. Nous allons continuer à le faire également, parce qu'à terme, nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il faudra réaliser cet équipement. Durant la campagne sur la route de contournement, nous avons seulement essayé d'expliquer les raisons qui rendaient une partie de cette route peu utile et trop coûteuse à court et moyen terme. Mais sur le principe, sur le fond, ils figurent dans le projet d'agglomération et y figureront encore demain.

Cela dit, je peux maintenant tenter de répondre à vos autres questions et je les reprends les unes après les autres :

1. *Considérez-vous que cette réponse de non-révision est toujours adéquate ?*

Je crois avoir longuement et complètement répondu dans mon propos introductif, mais si vous avez encore des questions, s'il subsiste encore une ambiguïté, je suis évidemment à disposition.

2. *Il y a dans les projets AggloY (que vous avez largement présentés lors des débats autour de la route de contournement) plusieurs projets que nous ne pouvons approuver soit dans leur globalité soit partiellement. Etes-vous prêts à prendre le risque de blocages, sous quelque forme que ce soit (pétitions, refus de préavis, etc.) ?*

Il faudrait pour répondre à cette question savoir de quoi vous parlez, M. le Conseiller, de quels projets spécifiques. Tout ce que je peux vous dire, c'est que notre intention n'est pas et n'a jamais été de provoquer des blocages et dans la mesure où l'on peut les éviter, ce sera mieux pour tout le monde. Tous les projets sont ou seront soumis au débat démocratique, d'une part, et suivent et suivront les procédures juridiques en vigueur dans notre pays.

3. *Quand un nouveau responsable du bureau AggloY va-t-il être nommé ?*

Le COPIL ne s'est pas encore déterminé sur la question, il le fera lors de sa prochaine séance,

qui se tiendra dans quelques jours. Il communiquera dans la foulée.

*4. Le plan des circulations va-t-il enfin être mis sur le métier ?*

Le « enfin » de votre question me semble superflu, les nombreuses études relatives à la mobilité ont permis de faire progresser la réflexion et cela fait donc longtemps que nous nous attachons à définir une politique durable en la matière. Par contre, évidemment, nous allons maintenant intégrer le projet de route de contournement et reformuler un schéma directeur des circulations, qui suivra les procédures usuelles en la matière.

Voilà, M. le Conseiller, Mesdames et Messieurs, ce que je peux vous répondre ce soir. Et je vous remercie de l'attention que vous aurez portée à ces propos un peu long, je m'en excuse.

**M. le Conseiller Pierre HUNKELER :**

J'aimerais aussi rajouter à cette prise de position très claire, le fait qu'il y a une légende urbaine yverdonnoise qui s'obstine à circuler, c'est l'affirmation qu'il n'y a pas eu de consultation en 2007.

Pour y avoir passé pas mal de soirées, tant pour le groupe des Verts que pour une association privée, je sais que la consultation a eu lieu. Il y a eu bien sûr des séances d'information, tout aussi peu fournies que celles qu'on essaye d'organiser actuellement. Donc, cette consultation a bien été faite et le citoyen comme le Conseiller communal a pu se prononcer sur le projet. Certains partis politiques n'ont pas jugé utile de le faire, jugeant probablement que leur Municipal et Syndic en chargeraient le dossier à satisfaction et qu'il n'y avait pas lieu d'insister plus.

L'autre élément, c'est que le Conseil lui même a pu se prononcer en toute connaissance de cause en étudiant et avalisant, acceptant sauf erreur quasi à l'unanimité, plusieurs préavis concernant AggloY.

Donc la consultation a bien eu lieu, par internet, avec tous les formulaires nécessaires, comme toute consultation. Évidemment que tout le monde n'a pas eu réponse à ses remarques et n'a pas nécessairement obtenu satisfaction, mais, ça c'est le jeu de la démocratie, la décision finale sur la consultation revenant à l'autorité qui la gère et qui doit faire la pesée des intérêts. Merci M. le Président.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Je remercie M. le Syndic qui lui même m'a remercié de lui avoir transmis mes questions à l'avance ce qui lui a permis de présenter un bon plaidoyer pour AggloY. Et, cela me réjouit quelque part puisque durant toute la campagne que nous avons faite pour la route de contournement, nous avons toujours dit que nous étions en faveur d'AggloY et que nous nous appuyons sur les mesures.

Alors, je ne vais pas aller très longuement sur le petit différent qui semble nous opposer au sujet des mesures 31 et 2-31, cette salle ne se prête pas à la projection d'éléments qui soutiendraient mes propos, mais il est certain que la mesure 31 était une mesure qui prévoyait une route directe entre le PST et les Isles et que la mesure 2-31 sur laquelle je me suis déjà exprimé dans ce Conseil, ne prévoit absolument pas ce passage, elle passe sous l'actuel pont qui se trouve le long du canal. Donc, nous avons quelque désaccord là-dessus.

Je suis rassuré de savoir que vous allez vous pencher sur la question d'un nouveau responsable du bureau AggloY et que le plan des circulations sera bientôt soumis à consultation, je le suppose.

Dans toute cette histoire-là, notre souci est que, effectivement, il n'y ait pas à l'heure actuelle de trop gros problèmes posés par cette route de contournement qui a été votée. Vous venez de nous donner l'assurance qu'elle serait intégrée dans le projet d'agglomération. J'en suis donc pleinement rassuré et d'autre part, je me suis peut être un peu trop formalisé sur l'élément sur lequel je suis intervenu, à savoir que le projet d'agglomération ne sera pas révisé. En fait, vous

avez bien laissé entendre que si la Confédération fait des remarques et amende ce projet, il sera bien révisé, mais je ne veux pas me battre sur un petit point de détail comme cela.

Je souhaite que nous puissions travailler de manière constructive et que les nombreuses associations qui ont écrit dans les dernières semaines en souhaitant collaborer avec la Municipalité et avec le COPIL, à la suite du développement d'AggloY, seront rapidement invitées à une rencontre. Merci de votre collaboration.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.4

**Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Suite postulat du 01.12.2011 intitulé "Un AggloY par et pour des Yverdonnois et la région").**

La présente intervention fait suite à la motion que votre serviteur a présentée le 1<sup>er</sup> décembre 2011 devant notre Conseil, finalement transformée en postulat. Mon intervention est directement liée à celle de mon collègue COCHAND, mais plus axé sur la structure de l'agglomération.

Mon postulat de décembre 2011 s'intitulait : « *Un AggloY par - et pour les Yverdonnois et la région* » et demandait en gros à notre Municipalité de revoir la gouvernance de notre agglomération.

Adopté à une large majorité, ce postulat a donné l'occasion à M. le Syndic, de préciser que, en l'état, je cite : « *nous sommes contraints de continuer comme cela, à fonctionner comme cela* ». En d'autres termes, avec une structure composée d'un comité de pilotage et d'un bureau technique.

La structure d'AggloY, à mon sens, a l'inconvénient majeur qu'elle n'est pas suffisamment participative et qu'elle ne permet pas à la population de s'approprier pleinement le projet AggloY.

Dixit M. le Président du Conseil communal ici présent, dans une certaine presse a une nettement plus large échelle que celle locale, je cite ici L'Hebdo, pour ne pas le citer. Je suis donc légitimé à continuer mon intervention puisque M. le Président, partage mon avis ! Je plaisante !

Depuis mon postulat (il y a donc 14 mois), les récents événements politiques ont mis en lumière ce déficit démocratique, je serais même tenté de dire en le comblant même.

Certes il n'est pas aisé de trouver d'un coup la bonne formule en matière de gouvernance, je l'admets, puisque ce nouvel échelon que sont les « agglomérations » ajoute de la complexité dans de multiples échelles de décision, que ce soit entre cantons et communes, entre législatifs et exécutifs, et cela sans pour autant avoir une « légitimité » aux yeux de la loi et de la population.

Il faut toutefois trouver une solution, je crois que chacun le conviendra.

A cet égard, il est intéressant de se pencher sur la structure d'une agglomération voisine à titre d'exemple, celle du PALM (projet d'agglomération Lausanne-Morges), qui est, elle, à mon sens pleinement aboutie. Cette agglomération est composée des organes suivants, mais je suppose que notre Municipalité connaît ces éléments par cœur, et je m'en excuse déjà :

1. **un comité de pilotage**
2. **un bureau technique**

Jusque-là, la structure est identique à celle de notre agglomération yverdonnoise.

Le PALM connaît toutefois, quant à lui, trois organes supplémentaires, dont deux essentiels à mon sens :

3. **un bureau.** Je ne m'y étends pas. C'est une articulation du politique et du technique.
4. et c'est là que cela devient intéressant, **une Conférence d'agglomération**, un « *plénum institué* », pour reprendre les termes eux-mêmes du rapport du PALM 2012. Conférence d'agglomération qui est composée de tous les élus des communes concernées, qui se réunit au moins une fois l'an. Petite précision, 9 Conférences d'agglomération se sont tenues depuis 2004 ; cet organe peut être rapproché, en quelque sorte du conseil d'agglomération prévu formellement par la loi sur les communes dont on m'a dit qu'elle était inapplicable, même si elle existe; en effet, je cite : « *Il est essentiel de ne pas limiter la concertation aux cercles restreints des exécutifs, mais de l'étendre aux législatifs, dont dépendent de nombreuses décisions de mise en œuvre (financement, affectation, programmation, etc.).* ». Je reprends ces termes du rapport du PALM 2012, déposé auprès de la Confédération.
5. **les schémas directeurs**, donc dans le PALM, qui sont intégrés dans le comité de pilotage, dans lesquels, je cite « *Canton et communes entrent en contact avec les acteurs responsables (propriétaires, porteurs de projets, opérateurs de transport, etc.) pour libérer les potentiels de développement conformément aux objectifs fixés.* » Ces schémas directeurs ont donc pour fonction, pour chaque projet, de descendre l'information au niveau des habitants, des organismes économiques, des propriétaires et des associations civiles, pour ensuite la faire remonter au Comité de pilotage avec les remarques et propositions d'adaptations requises, fortes de leur maîtrise des conditions locales de mise en oeuvre. Nous ne sommes plus là, au niveau technique, mais au niveau opérationnel, en phase totale avec la réalité du terrain.

Cette interaction entre le Comité de pilotage et les schémas directeurs, donc ce sont des entités qui existent à Lausanne, pour l'agglomération Lausanne-Morges, a eu pour effet, je cite le rapport PALM, je n'invente rien :

- *de multiplier les plates-formes de concertation et les démarches participatives*
- *d'impliquer de très nombreux acteurs: élus, collaborateurs cantonaux, citoyens, professionnels, associations et groupes d'intérêt, acteurs économiques, propriétaires fonciers, etc.*
- *de mobiliser ensuite de multiples démarches de concertation et processus participatifs coordonnés et complémentaires*
- *de conduire le PALM de manière continue et durable (rythmes réguliers des séances, préparations-discussions-décisions, événements périodiques, conférence annuelle d'agglomération, etc.)*
- *d'animer le PALM par les divers partenaires de la gouvernance, qui utilisent des moyens complémentaires (logo d'ensemble, événements locaux, par exemple), c'est-à-dire les associations régionales, les schémas directeurs, dont j'ai parlé tout à l'heure, les opérateurs de transport, notamment.*

**La révision du PALM 2012** (déposé, comme à Yverdon, auprès de la Confédération le 30 juin 2012) a quant à elle fait l'objet de deux consultations formelles :

- fin 2011, une première version du Rapport de projet du PALM 2012 qui a été mise en **consultation pendant un mois auprès des exécutifs des communes et des régions et auprès des schémas directeurs, des communes, des prestataires de transport et des services de l'État.**
- Une deuxième consultation a eu lieu c'est à dire le Projet d'agglomération Lausanne-Morges de 2ème génération, a fait l'objet **d'une consultation publique**, avant donc le dépôt auprès de la Confédération. Il a offert l'opportunité à tout individu de se prononcer sur le projet dans sa globalité et a fait l'objet d'un rapport de consultation, avant le dépôt auprès de la Confédération.

Cette consultation du PALM 2012 a suscité près de **1'500 remarques (!)**, qui ont toutes été traitées et intégrées dans le rapport final après avoir fait l'objet d'une pesée d'intérêt. Par

comparaison, la presse yverdonnoise annonce **28 remarques pour AggloY**. 1500 pour le PALM, 28 pour AggloY

Je précise pour notre Conseil que je tire ce descriptif succinct du PALM dans un document intitulé « **PALM 2012 - Projet d'agglomération Lausanne-Morges de 2ème génération révisé** » qui est disponible sur le site internet du PALM ([www.lausanne-morges.ch](http://www.lausanne-morges.ch)), c'est un document qui compte 232 pages et constitue l'un des 5 rapports du PALM 2012 remis à la Confédération.

Cette présentation du PALM 2012, vous en conviendrez, est intéressante, elle permet, je pense, de mettre en perspective notre champ de recherches ici à Yverdon, d'autres formes d'organisation pour notre agglomération. Des solutions existent donc.

Mes questions, j'y arrive, à notre Municipalité sont donc les suivantes :

1. Où en est le traitement de mon postulat du 1<sup>er</sup> décembre 2011 : le Comité de pilotage a-t-il planché sur le sujet et partage-t-il le même constat sur la faiblesse actuelle en matière de gouvernance du projet AggloY ?
2. Dans l'affirmative, le comité de pilotage a-t-il la volonté de procéder à des réglages ? Si oui, quand ?

Je souhaite respectueusement que notre Municipalité apporte des réponses à ces questions et à mon postulat dans un délai aussi court que possible ; je n'exclus pas de déposer par la suite une motion sur ce sujet qui aura pour ambition de réunir un large consensus au sein de notre Conseil et selon les quelques « pointages », que j'ai fait ces dernières semaines, je pense pouvoir réunir ce consensus-là en l'occurrence.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes en présence d'une question simple, selon l'article 66 de notre règlement.

**M. le Syndic Daniel Von SIEBENTHAL :**

De nouveau, M. le Conseiller GILLIÉRON m'ayant communiqué aimablement sa question, j'ai donc pu préparer une réponse que je vais vous communiquer ce soir, mais rassurez-vous, elle est plus brève que la réponse de tout à l'heure !

En prenant connaissance de votre question, M. le Conseiller, je me suis dit : le PALM (projet d'agglomération Lausanne-Morges) a effectivement envisagé, selon vos dires et mis en œuvre des solutions intéressantes, il y a donc matière à creuser. Alors je me suis tout de suite jeté sur mon ordinateur pour en avoir le cœur net, et j'ai repris, comme vous l'avez fait, M. le Conseiller, le rapport PALM 2012, notamment, pour essayer de voir s'il y avait des enseignements utiles à notre projet.

Non pas que depuis l'intervention de M. le Conseiller GILLIÉRON le 1<sup>er</sup> décembre 2011, nous n'ayons pas évolué dans nos réflexions en vue d'améliorer l'information et la participation des élus et de la population. J'en veux pour preuve les très nombreuses soirées d'information et de débat qui ont été organisées ces derniers mois, ou les possibilités de plus en plus nombreuses offertes pour déposer des commentaires ou prendre connaissance de l'information la plus actuelle. A ce titre, la communication CO11.13 donnait également quelques pistes d'amélioration qui ont depuis été, en tout cas partiellement, mises en œuvre.

Mais cela n'est pas suffisant, et nous sommes tous d'accord qu'il faut créer des lieux de dialogue et de débat de manière un peu plus structurée. M. le Conseiller GILLIÉRON avait, dans sa précédente intervention à ce sujet, proposé la constitution d'une agglomération de communes au sens de la Loi sur les Communes. Nous avons alors répondu, et cette réponse est toujours

valable aujourd'hui, que cette disposition n'était pas applicable en l'occurrence, puisque le canton, qui est l'interlocuteur privilégié de la Confédération dans tous les projets d'agglomération de ce Canton, ne pouvait y adhérer ; pas plus que, par exemple, l'ADNV, qui est un autre partenaire important dans le COPIL, qui ne peut pas adhérer à une association de communes étant soumis lui, aux règles du Code des obligations.

Ces contraintes ne devaient pas nous empêcher d'explorer d'autres pistes, comme celle de la Conférence d'agglomération telle qu'évoquée par vous, M. le Conseiller GILLIÉRON. Si elle ne permet pas de répondre entièrement au souhait d'un niveau institutionnel supplémentaire, elle comble en effet une lacune en créant un rendez-vous fixe annuel qui permet de réunir l'ensemble des élus des communes concernées et d'autres partenaires importants, pour des séances d'information et de débat. Cette proposition, M. le Conseiller, est actuellement discutée depuis quelques semaines au sein du COPIL de notre agglomération, et une décision à ce sujet devrait pouvoir être prise très prochainement.

Mais M. le Conseiller, vous allez plus loin, en proposant la constitution de Schémas directeurs ou de s'inspirer de cette formule, à l'instar de ce qui s'est fait à Lausanne dans le cadre du PALM. Cette organisation serait, selon vous, apte à combler le vide abyssal qui existe dans la gouvernance d'AggloY. Et vous apportez, pour preuve de vos propos, le nombre impressionnant, c'est vrai qu'il est impressionnant, de 1'500 remarques formulées dans le cadre de la consultation du projet d'agglomération de deuxième génération du secteur Lausanne – Morges.

Malheureusement, cette comparaison, ou cet exemple ne sont, en l'occurrence, pas pertinents. Les Schémas directeurs ont été institués à Lausanne pour des raisons d'efficacité, dans des logiques géographique et de collaboration intercommunale : il s'agissait de découper un espace beaucoup trop vaste pour être appréhendé en une seule entité. C'est donc la situation locale qui a déterminé ce mode d'organisation, les Schémas directeurs étant conçus comme des relais dont n'a heureusement pas besoin la petite agglomération yverdonnoise. Je vous rappelle qu'à Lausanne, nous parlons de 350'000 habitants, à Yverdon, de 35'000. Ce qui veut dire que la population de notre agglomération ne correspond même pas à celle du périmètre d'un seul des schémas directeurs lausannois !

Il n'est dès lors pas envisagé pour nous d'aller dans ce sens, car cela n'améliorerait en rien la gouvernance, au contraire, cela rendrait encore plus complexe la structure en place. Par contre, nous sommes à bout touchant de la réflexion concernant l'organisation et le fonctionnement des commissions de mobilité et d'urbanisme, qui pourraient fonctionner comme commissions relais pour l'agglomération, mais nous y reviendrons plus tard, dans le cadre de la réponse à votre postulat, M. le Conseiller communal, réponse qui devrait arriver je l'espère très prochainement et qui je l'espère également saura vous convaincre.

J'aimerais dire juste un dernier mot concernant le PALM : la preuve selon vous que cela fonctionne mieux sur l'Arc lémanique serait comme je l'ai dit et comme vous l'avez dit le résultat de la consultation, qui a suscité le dépôt de 1'500 remarques, qui a été faite avant le dépôt à Berne et donc qui a pu permettre la modification du rapport déposé à Berne. C'est vrai, il y a eu 1500 remarques. Mais seulement, ces 1'500 remarques n'émanent pas du public ou de la société civile comme vous le laissez entendre : il s'agit d'observations déposées par les communes (donc par les Municipalités) dans le cadre de l'élaboration du projet de 2<sup>e</sup> génération. Cette consultation des Municipalités dont vous parlez qui s'est déroulée sur un mois, donc très court, et en plus elle s'est déroulée, tenez vous bien, du 20 décembre 2011 au 20 janvier 2012, ils ont bien travaillé quand même pendant cette période et donc ces 1500 commentaires n'ont pas été faits dans le cadre de la consultation publique qui elle s'est déroulée du 24 mai au 8 juin 2012, sur une période de 2 semaines, juste à la veille du dépôt du dossier d'agglomération Lausanne-Morges à Berne, donc impossible de tenir compte des résultats de cette consultation, ont l'a joins comme nous le faisons à posteriori au dossier mis en consultation. Et cette consultation publique, combien a-t-elle généré de remarques ... 121 pour 350'000 habitants.

Donc, Mesdames et Messieurs, petite agglo, grande agglo, mêmes problèmes ! Et, les solutions ne sont évidentes pour personne. Mais qu'à cela ne tienne : nous devons, tous ensemble,

chercher et surtout les trouver ces solutions pour que notre programme d'agglomération puisse développer ses effets pour le bien de l'ensemble de la population.

Pour le surplus, je vous renvoie au préavis qui sera prochainement déposé, en réponse à votre postulat.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :**

Je remercie M. le Syndic pour sa réponse complète. Je suis satisfait de savoir que le COPIL, si je vous ai bien compris, étudie actuellement une gouvernance adaptée pour notre agglomération, ce qui est donc une bonne nouvelle et que j'accueille avec soulagement.

Petite précision tout de même en lisant parfaitement mon intervention, les 1'500 remarques auxquelles je fais allusion s'appliquent bien à la consultation globale du PALM 2012 qui part bien de fin 2011 au mois de juin 2012, donc je n'avais pas l'ambition de dire que ces 1500 remarques émanaient uniquement des citoyens intéressés par le sujet, mais c'est bien l'entier des remarques si on lit mon intervention en l'occurrence. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.5

**Une Question de M. le Conseiller Philippe GRUET (Convention de fusion Yverdon-les-Bains et Gressy - Transports publics).**

Avant ma question, je veux adresser des remerciements à la Municipalité et au Service des Travaux d'Yverdon pour avoir rénové et mis aux normes la place de jeux qui se trouve près de l'ancien collègue à Gressy, qui a été appréciée par les habitants. Et d'autres remerciements à M. RUCHET ou Car Postal, je ne sais pas qui en est le responsable, mais depuis la deuxième semaine de la rentrée de cette nouvelle année, les élèves de Gressy sont transportés par un bus spécial, donc merci pour leur confort.

Maintenant ma question : j'aimerais savoir ce que la Municipalité a entrepris pour respecter l'article 15 de la convention de fusion entre les communes d'Yverdon-les-Bains et Gressy.

Pour mémoire l'article 15 dit ceci :

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains s'engage à étudier l'intégration de la localité de Gressy et le hameau de Sermuz au réseau urbain de transports publics d'Yverdon-les-Bains.

Je dois attirer l'attention de la Municipalité sur le fait que le hameau de Sermuz n'est plus desservi par Car Postal et que l'arrêt de bus le plus proche se trouve à plus de 700 mètres. Actuellement une élève de 15 ans s'y rend pour le prendre, mais à la rentrée d'août, un enfant de première année commencera l'école. Avant la fusion, un bus prenait les jeunes élèves au hameau. Ce car permettait aux personnes âgées ou sans moyen de locomotion de se rendre à Yverdon-les-Bains pour faire leurs courses ou aller chez le médecin sans être dépendant d'un proche ou de devoir appeler un taxi.

Pour Gressy, pendant la semaine, l'offre s'est améliorée mais je tiens à remarquer que toujours 13 élèves, un jour par semaine au moins, sur 14 élèves, doivent attendre plus d'une heure un bus pour rentrer à la maison. Le samedi et le dimanche aucun bus ne dessert le village.

Si la Municipalité ne c'est pas encore penchée sur ce problème, ne devrait-elle pas le faire rapidement.

Merci de votre réponse.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes en présence d'une question simple, selon l'article 66 de notre règlement.

**M. le Syndic Daniel Von SIEBENTHAL :**

Je serai encore plus bref, je vous répondrai complètement lors de la prochaine séance.

J'aimerais juste préciser que les élèves, les petits en particulier, évidemment seront pris en charge d'une manière ou d'une autre. Donc, que l'on rassure la population, on ne va pas laisser un enfant au bord de la route et on trouvera une solution. Si ce n'est pas l'intégration du hameau de Sermuz et de l'ancienne commune de Gressy, on ne sait plus comment dire..., de Gressy et de Sermuz dans le réseau des transports publics yverdonnois, en tout cas, pour ce qui est des élèves, ils seront pris en charge, mais je vous réponds complètement lors de la prochaine séance.

**M. le Conseiller Philippe GRUET :**

Merci de votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.6

**Un Postulat de M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS (Billets Mobilis trois arrêts).**

Depuis la mise en service de la communauté tarifaire Mobilis, le prix du billet individuel plein tarif est devenu conséquent pour dissuader les utilisateurs occasionnels.

En effet, déboursier Fr. 3.-- (valable 1 heure) pour une course unique semble exagéré.

Pour se rendre en Chamard, à Chamblon depuis le centre ville, ce prix semble adapté mais pour une course en ville, ce montant est discutable.

Les Transports publics lausannois (TL) de même que ceux de Morges (MDC) appliquent un tarif court parcours à savoir Fr. 1.90 pour un trajet de 1 à 3 arrêts.

Pour Yverdon-les-Bains, les parcours suivants seraient plus attractifs : Gare/Hôpital, Quai de la Thièle/Léon Jaquier, Bel-Air/Général-Guisan, par exemple.

Le but avoué des transports publics étant une fréquentation accrue, ce mode tarifaire encourageraient certainement une augmentation de passagers et passagères.

Je souhaite donc que notre Municipalité, représentée au sein de Travys agisse avec tact et diligence, sans atteler les chevaux, pour l'introduction de cette possibilité tarifaire.

Je remercie par avance la Municipalité des contacts qu'elle ne manquera pas d'établir afin d'étudier cette amicale proposition d'un billet trois arrêts.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62 lettre A de notre règlement avec une demande de renvoi à la Municipalité, si je comprends bien.

**M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS :**

Oui M. le Président.

Discussion sur le postulat

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

**M. le Syndic Daniel Von SIEBENTHAL :**

J'avais passé un début de soirée relativement calme ! Ce n'est plus vraiment le cas.

Simplement pour vous dire que, comme vous m'aviez communiqué votre question avant aussi, j'ai pris langue avec M. REYMOND, directeur de TRAVYS qui m'a fait en quelques mots une explication. Je ne peux pas vous la donner ce soir, parce qu'elle est trop courte et pas assez étayée ... (*rire dans la salle*) mais est-ce que je peux vous demander la même chose, que j'ai demandé tout à l'heure au groupe des Verts, c'est de transformer votre postulat en interpellation.

On essaye d'y répondre et si vous n'êtes pas satisfait, alors vous revenez avec un postulat par la suite, mais comme cela, ça me permet de réunir toutes les informations et je ferai une réponse complète sur les transports publics lors de notre prochaine séance.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Je vois opiner du chef le postulant qui se transforme en interpellateur, si je comprends bien !

Transformation en interpellation

**M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS :**

Oui M. le Président.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Merci M. le Conseiller, nous sommes maintenant en présence d'une interpellation au sens de l'article 65, j'ai besoin de cinq personnes pour la soutenir. Les ai-je, oui, c'est une interpellation officielle, il y sera donc répondu dans les plus brefs délais et au plus tard lors de la prochaine séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.7

**Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF (Réponse à l'informatisation de la salle des débats).**

Cette question n'était pas préparée puisque c'est suite à une annonce que vous avez fait dans vos communications et M. le Syndic, je pense que vous vous doutez de ma question : puisqu'il y a des travaux à la salle des Débats vu la sécurisation de la salle, est-ce que nous aurons une réponse à l'informatisation de la salle? Merci.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes en présence d'une question simple, selon l'article 66 de notre règlement.

**M. le Syndic Daniel Von SIEBENTHAL :**

A question simple, réponse simple : oui, vous allez recevoir une réponse circonstanciée à votre demande, puisque nous venons de recevoir et je l'ai d'ailleurs communiquée à M. le Président juste avant cette séance, un premier rapport sur la situation de cette salle des Débats qui a conduit donc à cette liste impressionnante de mesures à prendre pour assurer la sécurité, mais qui donne aussi des indications sur l'aménagement que vous souhaiteriez y faire et nous aurons donc l'occasion d'en discuter très prochainement.

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :**

Merci M. le Syndic et je me réjouis surtout de débattre avec vous sur le sujet.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.8

**Une Question de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT (Non relocation du local situé à la rue de l'Ancienne poste).**

Vu que l'heure n'est pas encore trop avancée, permettez-moi de poser une question. Je n'ai pas pu la communiquer avant puisque je l'ai préparée au dernier moment.

Lors de notre Conseil du 8 décembre 2011, notre collègue François GILLET interrogeait la Municipalité sur les raisons de la non relocation du local situé à la rue de l'Ancienne Poste 2.

La réponse de Mme la Municipale SAVARY nous apprenait que la Municipalité avait décidé qu'elle n'allait finalement pas vraiment tenir compte des réponses à l'appel d'offre lancé, mais qu'elle désirait poursuivre plus loin sa démarche en vue de rechercher d'autres enseignes plus diversifiées, non présentes à Yverdon, etc.....

Si sur le fonds cette démarche peut être louable, on peut se poser la question de savoir si celle-ci est vraiment dans l'intérêt de notre ville.

En effet, quelle ne fut pas ma surprise de constater la semaine dernière qu'un nouvel appel d'offre était lancé dans le journal régional.

J'en arrive donc à me demander si la Municipalité ne fait pas preuve d'un peu trop de zèle en se permettant de refuser des locataires tout à fait solvables et sérieux, pour en arriver à recommencer la procédure à zéro plus d'une année après.

Je pense pouvoir affirmer qu'aucun propriétaire n'accepterait une telle situation, permettez-moi donc de vous faire part de mon mécontentement.

Je prie donc la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- Que s'est-il passé pendant tout ce temps ?
- Pensez-vous que votre politique de vouloir à tous prix décider si tel ou tel candidat est digne d'être locataire de notre commune en dehors de toute logique financière ne finit pas par être contre productive et nuisible à l'attractivité du centre ville ?
- N'est-il pas préférable d'avoir un magasin occupé par un locataire qui n'exerce certes pas l'activité que vous auriez désiré, plutôt qu'une surface vide qui présente une image plus digne d'un squat sur une des plus belles places de la ville récemment rénovée ?
- Pouvez-vous nous indiquer combien ces plus de 2 ans de loyers non encaissés auront coûté au contribuable yverdonnois ?
- Enfin, pouvez-vous nous garantir ce soir que vous allez tout mettre en œuvre pour que ce local soit maintenant attribué le plus vite possible à un locataire sérieux sans repartir dans les mêmes considérations qui ont conduits à cette situation ?

Je vous remercie par avance de vos réponses qui je l'espère seront de nature à me rassurer.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes en présence d'une question simple, selon l'article 66 de notre règlement.

**Mme la Municipale Marianne SAVARY :**

Cher M. VIQUERAT, je ne sais pas si ma réponse sera de nature à vous rassurer, mais de manière au moins à vous rassurer sur le fait que votre question est prise au sérieux, et qu'on lui donnera une réponse complète, notamment parce qu'il est question de montants de loyer et d'addition, ne connaissant pas de tête ce montant et n'étant pas particulièrement fortiche en calcul mental, je vous propose de réponse à votre question de manière complète le mois prochain.

**M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

Je vous remercie et j'espère que d'ici là, les choses auront pu avancer.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La discussion est toujours ouverte au point 14 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité et pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Non, M. le Président.

Clôture

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous, en principe le jeudi 7 mars 2013 à 20h00. Je vous informe toutefois qu'au vu de l'ordre du jour actuel de cette séance, celle-ci pourrait être annulée, auquel cas nous nous reverrons le jeudi 28 mars à 20h00.

Il est 22h18, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pierre DESSEMONTET

Christine MORLEO

Président

Secrétaire

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 février 2013

	Page
1. Appel.....	- 186 -
2. Approbation du PV du 6 décembre 2012.....	- 186 -
3. Approbation du PV du 13 décembre 2012.....	- 187 -
4. Démissions.....	- 187 -
5. Assermentations.....	- 188 -
6. Communications du Président.....	- 189 -
7. Communications de la Municipalité.....	- 190 -
8. Nomination d'un membre à la Commission des finances.....	- 190 -
9. Préavis n° PR12.32PR concernant une demande de crédit d'étude de Frs 970'000.-- pour développer le quartier du Coteau Est : part communale au Syndicat chargé du plan de quartier (PQ) et de l'équipement. 📖 M. Dominique VIQUERAT, rapporteur.....	- 191 -
10. Préavis n° PR12.34PR concernant la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Younes Seghrouchni sur les modalités de l'introduction de poubelles de table sur les tables des terrasses des établissements publics yverdonnois. 📖 M. Piero SUTTERLET, rapporteur.....	- 195 -
11. Préavis n° PR12.38PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 725'000.-- pour le remplacement de compteurs et la réalisation de petites extensions sur les réseaux électrique, eau et gaz. 📖 M. Jean-Claude TÉTAZ, rapporteur, remplacé par M. Pierre CHERBUIN.....	- 197 -
12. Préavis n° PR12.39PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'938'000.-- pour la réalisation de travaux d'infrastructures à la rue des Jordils. 📖 M. Didier FORESTIER, rapporteur.....	- 199 -
13. Préavis n° PR12.40PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 75'000.-- pour financer l'amélioration de la station de remplissage Gaz Naturel Carburant (GNC). 📖 Mme Anna Rita BARTOLOTTA, rapportrice.....	- 201 -
14. Propositions individuelles et interpellations.....	- 202 -
14.1 Un Postulat de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS pour le groupe des Verts (Pour un service de transports publics encore plus performant à Yverdon).....	- 202 -
14.2 Une Motion de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Avenir du projet d'implantation du Skatepark).....	- 203 -
14.3 Une Interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Au sujet de la consultation d'AggloY).....	- 208 -

- 14.4 Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON  
(Suite postulat du 01.12.2011 intitulé "Un AggloY par-et pour des Yverdonnois et la région")..... - 213 -
- 14.5 Une Question de M. le Conseiller Philippe GRUET  
(Convention de fusion Yverdon-les-Bains et Gressy - Transports publics)..... - 217 -
- 14.6 Un Postulat de M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS  
(Billets Mobilis trois arrêts)..... - 218 -
- 14.7 Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF  
(Réponse à l'informatisation de la salle des débats)..... - 219 -
- 14.8 Une Question de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT  
(Non relocation du local situé à la rue de l'Ancienne poste). .... - 220 -